



Assemblée générale

Distr. générale
17 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 150 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies

Exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	6
II. Cadre de budgétisation axée sur les résultats*	20
A. Département des opérations de maintien de la paix	20
B. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	25
C. Département de l'appui aux missions	28
D. Département de la gestion	35
E. Bureau des services de contrôle interne	41
F. Cabinet du Secrétaire général	43
G. Administration de la justice	43
H. Bureau de la déontologie	44
I. Bureau des affaires juridiques	45
J. Département de l'information	45
K. Département de la sûreté et de la sécurité	45

* Pour en savoir plus au sujet des produits effectifs et des produits prévus, consulter le document [A/73/661/Add.1](#).



L.	Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	46
M.	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	46
III.	Exécution du budget	49
A.	Ressources financières	49
B.	Analyse des écarts	51
IV.	Activités du Service intégré de formation	51
V.	Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre	55

Résumé

Le présent rapport et son additif rendent compte de l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Les départements et bureaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies ont continué de fournir un appui technique aux opérations de maintien de la paix, y compris aux missions en cours de liquidation et en phase de transition. Les décisions du Conseil de sécurité qui ont eu d'importantes répercussions sur le mandat de ces opérations pendant la période considérée sont notamment les suivantes : a) autorisation du déploiement de 900 soldats supplémentaires à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), en vue d'accroître la souplesse et la mobilité de la force, notamment pour ce qui est des activités de protection des civils relevant du mandat de la Mission ; b) fourniture d'un appui à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral en vue de la tenue d'élections crédibles, par l'intermédiaire de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ; c) autorisation du déploiement de contingents supplémentaires à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ; d) application de nouvelles mesures destinées à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ; e) réduction, en deux phases, de l'effectif maximum autorisé de militaires et de policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). L'exercice considéré a également été marqué par la transition, le retrait des effectifs et des moyens et la clôture de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et par le passage de relais entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

Le montant brut des dépenses engagées s'est élevé à 299,1 millions de dollars des États-Unis (non compris 25,0 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré, 0,8 million de dollars pour la sécurité informatique et 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée), ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 100 %, alors que le montant des dépenses pour l'exercice 2016/17 s'était établi à 309,4 millions de dollars et le taux d'exécution à 99,9 %. Pendant l'exercice considéré, les taux de vacance de postes ont atteint en moyenne 11,5 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 9,0 % pour celle des agents des services généraux.

Les dépenses engagées au titre des postes font apparaître une légère sous-utilisation des crédits de 0,7 million de dollars (0,3 %), qui s'explique par des taux de vacance effectifs moyens supérieurs aux prévisions pour la catégorie des administrateurs. Cette sous-utilisation des crédits au titre des postes a été contrebalancée par un dépassement de crédits de 0,7 million de dollars (0,9 %) au titre des autres objets de dépense, imputable principalement à des dépenses plus élevées que prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Exécution du budget(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Postes	223 866,3	223 173,5	692,8	0,3
Autres objets de dépense	75 205,4	75 879,9	(674,5)	(0,9)
Total partiel	299 071,7	299 053,4	18,3	0,0
Progiciel de gestion intégré	25 038,3	25 038,3	–	–
Sécurité informatique	821,5	821,0	0,5	0,1
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	–	–
Total brut	325 800,0	325 781,2	18,8	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	27 180,2	26 344,6	835,6	3,1
Montant net	298 619,8	299 436,6	(816,8)	(0,3)

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^a</i>	<i>Taux de vacance budgétisé</i>
Postes				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	938	830	11,5	10,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	422	384	9,0	6,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	68	56	17,6	21,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	12	9	25,0	17,6

^a Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie
BNUUA	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

I. Introduction

1. Au paragraphe 15 de sa résolution [71/295](#), l'Assemblée générale a approuvé l'inscription au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, d'un montant de 325 800 000 dollars, qui comprenait le montant de 25 038 300 dollars approuvé pour le progiciel de gestion intégré, le montant de 821 500 dollars approuvé pour le renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et le montant de 868 500 dollars approuvé pour le dispositif de prestation de service centralisée, et qui couvrait 1 360 postes et 80 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour 12 mois.

2. Les dépenses effectives engagées au titre du compte d'appui durant l'exercice 2017/18 se sont établies à 325 781 200 dollars, contre les 325 800 000 dollars autorisés par l'Assemblée générale, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 18 800 dollars (soit 0,01 % du total des crédits approuvés). Sur ce montant et à l'exclusion des ressources engagées pour le progiciel de gestion intégré Umoja, la sécurité informatique et le dispositif de prestation de service centralisée, les dépenses engagées au titre des activités de base financées par le compte d'appui se sont élevées à 299 053 400 dollars, contre les 299 071 700 autorisés par l'Assemblée générale, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 18 300 dollars.

3. Pendant l'exercice considéré, les départements et bureaux du Siège ont continué d'apporter un soutien aux missions en leur prêtant un appui souple et réactif correspondant à la vision du Secrétaire général. C'était également la première année complète du fonctionnement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUAA) selon sa nouvelle structure, qui a permis de renforcer la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. La nouvelle procédure prévue dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/296](#), a été mise en place afin d'améliorer la constitution des forces. Comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution [70/287](#), une étude complète du compte d'appui a été entreprise et ses résultats pris en compte lors de l'établissement du projet de budget pour l'exercice 2018/19. L'achèvement du Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU a permis d'appliquer le même régime juridique et administratif à l'ensemble du personnel du Secrétariat chargé de la sûreté et de la sécurité et de constituer ainsi un corps d'agents de sécurité véritablement homogène. De nouvelles mesures destinées à renforcer la sécurité sur le terrain ont été appliquées à la suite de la publication du rapport établi par le général de corps d'armée Santos Cruz sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, laquelle est l'un des principaux sujets abordés dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (Action pour le maintien de la paix). La mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix se fera sur plusieurs années et il sera fait état des progrès accomplis en la matière dans de prochains rapports. Les enquêtes sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été renforcées et des évaluations des opérations de maintien de la paix ont été entreprises dans un certain nombre de domaines thématiques. En sus des réunions d'information habituelles, les missions et les États Membres ont tenu des consultations approfondies durant la phase de préparation des deux grandes réformes du Secrétaire général, à savoir la restructuration de l'architecture de paix et de sécurité et l'adoption d'un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation, qui devraient permettre de renforcer l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix.

4. Pendant l'exercice 2017/18, plusieurs décisions du Conseil de sécurité ont eu des répercussions importantes sur les mandats des opérations de maintien de la paix, tandis que les départements et bureaux compétents au Siège apportaient un soutien à l'application des changements décidés ainsi qu'un appui à d'autres opérations de maintien de la paix déployées sur le terrain, notamment :

a) En ce qui concerne la République centrafricaine, le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser le déploiement de 900 soldats supplémentaires à la MINUSCA en vue d'accroître la souplesse et la mobilité de la Mission et de lui permettre notamment de s'acquitter plus efficacement des activités de protection des civils relevant de son mandat (résolution [2387 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité) ;

b) Pour ce qui est de la République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité a chargé la MONUSCO d'appuyer la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral, afin de tenir des élections crédibles et de contribuer ainsi à la stabilisation du pays (résolution [2409 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité) ;

c) Au Soudan du Sud, la MINUSS a continué à augmenter ses effectifs pour atteindre le plafond de 17 000 soldats autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2327 \(2016\)](#), [2392 \(2017\)](#) et [2406 \(2018\)](#). Dans une note datée du 15 mars 2018 ([A/72/792](#)), le Secrétaire général a demandé, au titre de l'exercice 2017/18, des ressources supplémentaires devant financer l'arrivée de nouveaux contingents et les dépenses plus élevées que prévues au titre du personnel civil. Dans sa résolution [2406 \(2018\)](#), la plus récente sur le sujet, le Conseil a pris note de l'intention manifestée par le Secrétaire général de faire effectuer une étude des capacités militaires et de police de la Mission ;

d) Pour ce qui est du Mali, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures supplémentaires qui s'imposaient pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUSMA et permettre à la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat (résolution [2364 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité) ;

e) En ce qui concerne le Soudan, le Conseil de sécurité a soutenu l'application par la MINUAD de la double approche consistant à mettre l'accent sur le maintien de la paix dans le Jebel Marra et sur la stabilisation dans d'autres régions du Darfour. Dans ce cadre, il a décidé de réduire, en deux phases, l'effectif maximum autorisé de militaires et de policiers de la mission, à compter du 1^{er} janvier 2018 (résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité). Du fait de l'adoption de cette résolution, le 29 juin 2017, il a fallu réviser le budget de la MINUAD pour l'exercice 2017/18.

Département des opérations de maintien de la paix

5. Pendant l'exercice considéré, le Département des opérations de maintien de la paix a continué de diriger, de gérer et d'appuyer les opérations de maintien de la paix en cours. Dotées d'un mandat multidimensionnel, ces missions ont été amenées à intervenir dans des environnements divers et instables. Parmi les principales réalisations accomplies en matière de soutien figurent : a) la transition, la réduction des effectifs et la clôture de la MINUL et le passage de relais entre la MINUSTAH et la MINUJUSTH ; b) l'appui apporté à la MINUSMA dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de la stabilisation des conditions de sécurité dans le pays ; c) les conseils fournis à la MINUSCA dans les domaines de la protection des civils, de la mobilisation de la population, de la

promotion du dialogue politique et de l'extension de l'autorité de l'État ; d) les orientations données à la MONUSCO sur l'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, la promotion du dialogue politique et l'aide opérationnelle apportée à la stabilisation et au renforcement de la protection des civils ; e) les directives données à la MINUSS sur la protection des civils et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit ; f) l'appui et les orientations fournis à la MINUAD et la poursuite des discussions avec l'Union africaine au sujet de la réorganisation de la mission ; g) l'appui aux efforts entrepris par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve pour endiguer et prévenir le débordement des conflits au Moyen-Orient ; h) le lancement, dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, d'évaluations et de programmes conjoints visant à renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'état de droit en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Haïti, au Libéria et au Mali, ainsi qu'au Darfour et au Kosovo ; i) le renforcement de la coopération triangulaire avec le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; j) le renforcement du partenariat stratégique avec l'Union africaine et de l'appui apporté à cette dernière par la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ; k) le lancement de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », qui vise à renforcer l'appui fourni dans ce domaine.

6. Un certain nombre d'initiatives systémiques ont permis d'accroître l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix. La mise en place du nouveau Système de préparation des moyens de maintien de la paix a largement contribué aux améliorations constatées dans la constitution des forces, qui ont permis au Département de mieux satisfaire les besoins d'effectifs et de mieux gérer les contributions annoncées par les États Membres. Le renforcement de la constitution stratégique des forces de police s'est poursuivi avec la mise en service du fichier des hauts responsables de la police, l'amélioration du système de gestion des ressources humaines de la police et le lancement d'initiatives destinées à rationaliser les procédures préalables au déploiement.

7. Le Département s'est employé à appliquer les recommandations issues des examens indépendants des opérations de maintien de la paix menés à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), à la MINUSS, à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et à la MINUSMA, et des études sur les capacités policières et militaires portant sur la structure, la robustesse et les capacités des composantes de police et des composantes militaires. Il a publié des orientations révisées sur les questions de protection, de transition et de consolidation de la paix et collaboré avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le personnel des missions afin de renforcer la formation et l'état de préparation du personnel militaire et civil de maintien de la paix. Il s'est également attaché à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, notamment en publiant des normes et des orientations destinées à renforcer la protection des forces contre la menace que constituent les engins explosifs improvisés et en s'efforçant de cultiver encore davantage les capacités, les compétences et la prise d'initiative du personnel militaire déployé dans les missions. Le Département a aussi commencé à mettre au point un système global d'évaluation de la performance devant permettre d'améliorer la gestion de la performance de son personnel, et de

nouveaux dispositifs d'évaluation de la performance des unités militaires. Il a lancé les exercices de cadres dans l'optique d'améliorer la performance des quartiers généraux des forces et planifie actuellement, en coordination avec le Service intégré de formation, la création d'un mécanisme destiné à assurer la formation des formateurs chargés d'organiser les exercices en question. Les orientations sur l'utilisation des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes ont été renforcées, tout particulièrement en ce qui concerne la planification et l'exécution d'activités de consolidation de la paix dans les domaines de l'état de droit, des affaires civiles et de la protection des civils.

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

8. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a encore resserré sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire d'actions conjointes concertées, notamment l'organisation de consultations conjointes ONU-Union africaine rassemblant les États Membres et les institutions jouant un rôle clef à l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et portant sur l'avenir du financement de la Mission, la conduite d'examens et d'évaluations conjoints et le renforcement des capacités institutionnelles de l'Union africaine en matière de gestion des opérations de paix. Il a participé aux grandes étapes de l'application et de la mise en œuvre effective des composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité en menant des activités, principalement en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, y compris la création et l'inauguration de la Base logistique continentale, l'évaluation des opérations autorisées par l'Union africaine, telles que le G5 Sahel et l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, et la fourniture d'un appui à ces opérations. Avec l'aide du Secrétariat et des États Membres, il a progressivement renforcé les capacités du personnel de l'Union africaine dans des domaines d'expertise essentiels comme la planification opérationnelle et logistique, et a ainsi consolidé les partenariats noués entre l'ONU, l'Union africaine et les communautés économiques régionales et autres mécanismes régionaux. Parmi les autres initiatives menées par le Bureau, on peut citer notamment : la publication de messages et de communiqués conjoints du Président de l'Union africaine et du Secrétaire général, ainsi que des envoyés spéciaux, concernant les crises en cours ou en germe ; le lancement d'actions conjointes visant à encourager la participation des femmes aux initiatives relatives à la paix, à la sécurité et au développement ; l'approfondissement des échanges avec l'Union africaine concernant la mise au point d'un dispositif de contrôle du respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour les opérations de paix de l'Union africaine ; la mise en place d'une collaboration étroite entre l'Union africaine et l'ONU dans le cadre de l'application des résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. En coordination avec la Commission de l'Union africaine et en consultation avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Bureau a conduit des missions de diplomatie préventive aux Comores en vue de soutenir le dialogue national, ainsi qu'à Madagascar en octobre 2017 et en mars 2018 afin de contribuer à créer un environnement propice à la tenue d'élections présidentielle et législatives pacifiques.

9. La restructuration du Bureau, intervenue en janvier 2017, lui a permis d'œuvrer à l'appui d'une plus grande convergence politique et d'une plus forte cohérence opérationnelle entre l'ONU, l'Union africaine et leurs partenaires dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Les difficultés initialement rencontrées s'agissant d'attirer des candidats disposant des compétences requises ont été surmontées, de

sorte que 54 postes sur 56 ont été pourvus, soit un taux d'occupation des postes de 96,4 %. La restructuration globale du Bureau a permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle de ses services et de renforcer considérablement le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Département de l'appui aux missions

10. Le Département de l'appui aux missions a continué de fournir des services aux missions dotées de divers mandats et intervenant dans des environnements difficiles. Il a conduit cinq initiatives prioritaires d'appui aux missions consistant : a) à améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; b) à améliorer la gestion de l'environnement ; c) à promouvoir la technologie et l'innovation ; d) à renforcer les fonctions d'administration et de gestion en vue d'appliquer les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et de concevoir des propositions concernant le dispositif de prestation de services centralisée, tout en veillant à ce que les activités déjà engagées soient prises en compte dans les réformes portées par le Secrétaire général ; e) lutter contre les comportements répréhensibles.

11. Au niveau global, le Département a continué à élaborer son cadre de performance comprenant un ensemble élargi d'indicateurs normalisés pour le cadre de budgétisation axée sur les résultats des composantes d'appui des missions de maintien de la paix et des centres de services, et à améliorer l'efficacité de l'analyse décisionnelle.

12. Le Département a également contribué aux propositions de réforme du Secrétaire général ainsi qu'aux propositions relatives au dispositif de prestation de services centralisée, lesquelles sont actuellement affinées en vue de leur examen à la première partie de la reprise de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Il a de plus joué un rôle de premier plan dans l'initiative du Secrétaire général relative à l'aviation, qui a permis de réduire considérablement les dépenses liées aux opérations aériennes, tant prévues qu'effectives. Des économies ont notamment été faites grâce à l'attribution au Centre stratégique des opérations aériennes, à Brindisi, du contrôle opérationnel de l'avion gros-porteur affrété dans le cadre d'un contrat à long terme, ce qui a permis d'utiliser un appareil de secours supplémentaire et de recourir de ce fait moins largement aux contrats d'affrètement à court terme et aux lettres d'attribution. En octobre 2017, le Département a également organisé, à l'intention des représentants des pays francophones qui fournissent des contingents ou du personnel de police, un séminaire de formation sur les procédures de constitution des forces, le système de remboursement et les indemnités de décès et d'invalidité, en collaboration avec le Bureau des affaires militaires et la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix, et la Division du soutien médical des forces et la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Département de la gestion. Le Département a coordonné et administré la deuxième enquête quadriennale sur les dépenses supplémentaires essentielles et communes engagées par un échantillon de 10 pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et a fait rapport sur la question. Dans sa résolution 72/285, l'Assemblée générale a décidé de fixer le taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à 1 428 dollars par personne et par an et augmenté de 10 % le taux de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité, ces deux décisions ayant pris effet le 1^{er} juillet 2018.

13. Le Département a continué de perfectionner ses outils de gestion stratégique, en particulier son enquête annuelle de satisfaction auprès des clients, en établissant des

plans d'action ciblés, en affinant et en élargissant son cadre de résultats en matière d'appui sur le terrain, en établissant un cadre de résultats et de responsabilisation relatif aux ressources humaines, en mettant au point des indicateurs de performance environnementale et en définissant des plans d'action. Ces améliorations ont permis de faire émerger des notions communes en matière de performance et de mettre en lumière les progrès accomplis concernant le perfectionnement des compétences du personnel déployé dans les missions ainsi que les difficultés rencontrées et les possibilités à exploiter à cet égard.

14. Le Département a continué d'appliquer la nouvelle méthode de gestion de la chaîne d'approvisionnement. La configuration finale du nouveau modèle de gestion a été mise à jour en 2017 et la Division du soutien logistique a été réorganisée, de sorte qu'elle comprend maintenant une équipe spécialement chargée d'assurer la planification en tenant compte des besoins regroupés de l'ensemble des missions, de sorte à permettre une gestion intégrée, efficace et efficiente de la chaîne d'approvisionnement. Le Département a également soutenu la mise en œuvre du projet de couloir logistique de l'Afrique de l'Est, en collaboration avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et le Bureau régional d'achat, également basé à Entebbe. La planification stratégique à l'échelle mondiale facilite la planification de la chaîne d'approvisionnement, dont l'objectif est de recenser les besoins en matière de biens et services à l'échelle mondiale et de les mettre en relief, en les assortissant d'analyses permettant de choisir les meilleures options d'approvisionnement et en repérant les possibilités d'amélioration et de regroupement des livraisons. Les missions ont apporté une contribution essentielle à l'élaboration des plans mondiaux en communiquant à la Base de soutien logistique de Brindisi (BSLB) les informations relatives à leurs besoins, pour qu'elles y soient regroupées. Celles-ci sont ensuite finalisées et mises à jour par le Siège, qui communique régulièrement avec les missions clientes et la Base de soutien logistique dans le cadre de réunions intégrées de planification des activités. Une nouvelle stratégie de gestion par catégorie applicable au choix des fournisseurs est en cours d'élaboration, l'objectif étant d'adopter une approche stratégique à long terme permettant de répondre aux besoins des missions clientes en tirant parti des économies d'échelle, des technologies naissantes et de l'analyse régulière des marchés d'approvisionnement. Pour ce qui est des livraisons et des retours, un nouveau cadre relatif aux expéditions mondiales de marchandises permettra de rendre les livraisons plus fiables et moins coûteuses. Le dispositif de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement et les directives opérationnelles connexes sont en cours d'élaboration au titre du volet facilitation. On trouvera dans les directives opérationnelles des orientations détaillées relatives aux différentes catégories d'activités liées à la chaîne d'approvisionnement et à la prestation de services, tandis que le dispositif de gestion de la performance servira à mesurer les résultats obtenus à chacune des étapes de la chaîne d'approvisionnement. Une plateforme de formation individualisée en ligne a été mise au point en vue de renforcer les compétences et les aptitudes du personnel. Devant être mise en service à la fin de 2018, elle offrira aux fonctionnaires la possibilité de se former aux questions liées à la logistique, à la gestion de projet, à la chaîne d'approvisionnement et à la prestation de service.

15. Le plan de travail du Département en matière d'innovation et de technologie a été centré sur les initiatives à fort impact, notamment dans les domaines de la protection des missions et des forces, de la production et de la conservation de l'électricité, du soutien sanitaire, des transports, de la gestion de l'eau et de la protection des civils. Le Département a également lancé un programme

d'appréciation de la situation visant à normaliser l'analyse des informations à l'appui des activités courantes des missions et de la prise de décisions à plus long terme.

16. Un nouveau site Web consacré à la déontologie et à la discipline a été lancé en 2017. Le personnel en tenue et le personnel civil ont continué à participer à des formations obligatoires en ligne sur les normes de conduite et le comportement responsable attendu des membres du personnel dans toutes les affaires ayant trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le Département a participé aux initiatives menées à l'échelle du système en vue de mettre au point un outil permettant d'améliorer le mécanisme de vérification des antécédents du personnel en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Département de la gestion

17. Le Département de la gestion a fourni des services d'appui aux opérations de maintien de la paix, y compris des orientations sur les politiques et procédures en vigueur. Il a aussi apporté un appui technique, administratif et fonctionnel à l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, et fourni des informations et des conseils en temps utile aux États Membres sur des questions relatives aux opérations de maintien de la paix. Au cours de l'exercice considéré, son travail a porté sur : a) la gestion des domaines fonctionnels (ressources humaines, finances et budget, technologies de l'information et achats) ; b) le rendement de la gestion, le respect des règles et la responsabilité ; c) la gestion des parties prenantes et les services aux clients.

18. Le Département a travaillé en étroite collaboration avec le Cabinet du Secrétaire général et le Département de l'appui aux missions à la mise en œuvre d'initiatives clefs de l'Organisation, notamment la réforme de la gestion, la restructuration du pilier Paix et sécurité et l'élaboration du dispositif de prestation de services centralisée. En consultation avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, il a élaboré le projet concernant le dispositif de prestation de services centralisée, qui a été présenté durant la deuxième partie de la reprise de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Dans son rapport sur le nouveau modèle de gestion (A/72/492/Add.2), le Secrétaire général a notamment proposé de réorganiser le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions afin de réduire les chevauchements d'activités, d'institutionnaliser des systèmes d'application du principe de responsabilité pour instituer un style de gestion axée sur les résultats et anticiper les risques, d'accroître l'appui apporté aux missions et d'instituer un dispositif de délégation des pouvoirs qui vienne faire coïncider ces pouvoirs avec les responsabilités et qui s'inscrira dans un cadre directeur clair et simplifié. Les responsables des missions de maintien de la paix disposeront d'outils analytiques qui leur fourniront en temps réel des informations sur les résultats obtenus et les aideront à procéder à une auto-évaluation, ce qui permettra d'améliorer la planification et la prise de décisions.

19. Au cours de l'exercice considéré, le Département de la gestion a procédé à un vaste exercice de simplification pour le cadre administratif général. Il s'agissait notamment d'effectuer un examen global du Règlement financier et des règles de gestion financière, du Statut et du Règlement du personnel, des textes administratifs, des manuels et des directives. Plusieurs textes administratifs ont déjà été élaborés, simplifiés, mis à jour ou supprimés.

20. Le Département a fourni un appui important dans le cadre de la fermeture de la MINUL et de la MINUSTAH ainsi que de la réduction des effectifs ou de la

restructuration d'autres missions de maintien de la paix. Des consultations approfondies ont notamment été menées avec des représentants du personnel et de la direction des missions lors de l'élaboration du projet de politique de réduction des effectifs. Le Département s'est également efforcé de donner suite aux recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et à celles figurant dans le rapport du Général de corps d'armée, Santos Cruz, sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies.

21. Le Département a renforcé l'appui qu'il apporte dans les domaines des achats, de la gestion des archives et des dossiers, de l'informatique et des communications et des ressources humaines. Il a désigné 37 candidats à des postes dans les missions qui seraient chargés d'exercer des fonctions majeures (20 pour les ressources humaines et 17 pour la gestion des autres ressources). Il a organisé 57 séminaires sur les achats à l'intention des entreprises, dont 42 dans des pays en développement ou des pays en transition. Un programme de gestion des archives et des dossiers a été mis en œuvre par la FISNUA et des dossiers essentiels relatifs au maintien de la paix ont été transférés dans le cadre de la fermeture de la MINUL et de la MINUSTAH. Dans le domaine de l'informatique, la deuxième grande mise à niveau du progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents, y compris de la version mobile, qui a permis d'éliminer le papier lors des inspections sur le terrain, a été effectuée à la MINUJUSTH, à l'UNFICYP, à la FINUL, à la MINUAD et à la MINUSCA. En collaboration avec la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions, le Département de la gestion a organisé à Entebbe une formation sur les politiques et les procédures concernant les effectifs et les objectifs stratégiques en matière de ressources humaines à l'intention de 40 spécialistes de cette question.

22. Les initiatives en matière de rendement de la gestion, de respect des règles et de responsabilité ont enregistré des progrès constants. Le cadre de suivi de l'application des normes IPSAS pour la gestion des immobilisations corporelles a été mis en place, ce qui a permis de passer régulièrement en revue le fichier des immobilisations et d'effectuer des contrôles et des inventaires comptables suffisants. Un module de formation sur le programme de gestion des immobilisations et de certification des gestionnaires immobiliers et des administrateurs chargés de la gestion des immobilisations incorporelles a été lancé. En outre, le Département s'est davantage attaché à aider le Secrétaire général à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein du système des Nations Unies en élaborant des politiques visant à éviter que le personnel civil ne commette de tels actes, en assurant le suivi de ces politiques et en améliorant les normes et l'efficacité en matière de traitement des affaires disciplinaires connexes.

23. En ce qui concerne la gestion des parties prenantes et les services aux clients, le Département a renforcé sa capacité de réponse, notamment pour ce qui est de communiquer l'information financière aux États Membres. En application de la résolution 70/286 de l'Assemblée générale, de nouvelles mesures ont été prises pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions. En conséquence, des modifications ont été apportées à la structure des rubriques et sous-rubriques budgétaires répertoriées dans Umoja en vue d'améliorer la présentation des budgets, de faire en sorte que les besoins en ressources inscrits au budget correspondent mieux aux dépenses effectives et d'améliorer l'analyse et le signalement des écarts. Les missions qui avaient besoin d'une formation ou de conseils en la matière en ont reçu. Chaque mois, le Département a traité plus de 2 200 demandes émanant de partenaires

et a actualisé les données de base servant à l'exploitation d'Umoja dans les missions. Dans le cadre du passage de l'ancien système de gestion des avoirs (Galileo) à Umoja, il a dirigé la procédure de validation financière aux fins de la conversion de plus de 1 600 bons de commande, qui portaient sur un montant global de 220 millions de dollars. Dans le domaine du financement et de l'information financière, le Département a contribué à l'établissement des états financiers publiés et des 28 rapports périodiques du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix, a aidé les opérations de maintien de la paix en phase de transition ou de restructuration, notamment la MINUSCO et la MINUSS, à réviser leurs budgets et à solliciter des ressources additionnelles et a apporté un appui à la MINUL dans le cadre de sa fermeture et à la MINUSTAH dans le cadre de sa transition vers la MINUJUSTH.

24. À la suite de la mise en œuvre réussie de la phase 1 de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui consistait à mettre hors service le système Galileo, le Département a réalisé des progrès importants dans la mise au point et le déploiement d'Umoja Extension 2, qui représente 41 % des processus Umoja. Ses nombreuses fonctionnalités viendront appuyer nombre des réformes susmentionnées en permettant de planifier l'utilisation des ressources et d'en rendre compte en prenant pour référence les cadres de résultats, notamment ceux qui concernent les objectifs de développement durable, de faciliter la gestion des relations avec les donateurs, d'appuyer les efforts de mobilisation des ressources, de rationaliser la gestion des partenaires ainsi que des conférences et des manifestations, d'intégrer des processus de bout en bout pour le traitement des remboursements effectués aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et de renforcer les capacités de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Au cours de l'exercice considéré, en plus d'avoir géré les déploiements prévus et imprévus, le Département a mis au point de nouvelles fonctionnalités et a entrepris d'importantes mises à niveau des logiciels. Afin d'assurer la disponibilité des fonctionnalités, il a formé plus de 2 000 utilisateurs finaux, avec l'appui d'une équipe d'environ 200 spécialistes locaux des processus, qui avaient été formés en collaboration avec le Département de l'appui aux missions.

Bureau des services de contrôle interne

25. La Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne a amélioré sa procédure de planification des travaux en fonction des risques en appréhendant les nouveaux risques et en faisant en sorte que cette procédure soit conforme à la stratégie de gestion du risque institutionnel de l'Organisation. La procédure est également conforme au plan de travail de la Division et aide celle-ci à se prononcer sur l'efficacité et l'efficience de diverses activités de fond et procédures opérationnelles et sur les domaines dans lesquels il existe des risques de fraude. La Division a continué de s'efforcer d'élaborer un manuel sur Umoja destiné aux auditeurs qui comporterait des orientations supplémentaires sur la manière de procéder à des audits dans ce système. La Division de l'inspection et de l'évaluation a évalué les trois éléments suivants : a) l'efficacité des opérations de maintien de la paix pour ce qui est de dissuader et d'affronter les éléments armés en République démocratique du Congo, au Mali et en République centrafricaine ; b) le transfert de commandement à la MINUSMA et à la MINUSCA ; c) l'exécution des mandats relatifs à la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix. Elle a organisé un atelier à l'intention du personnel du Siège et des missions, au cours duquel la systématisation des méthodes d'évaluation propres au maintien de la paix a été examinée et une stratégie prospective a été élaborée pour la nouvelle présence sur le terrain à Entebbe. La Division des investigations a donné la priorité à quatre grands

domaines : a) le renforcement des capacités en matière d'enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et la poursuite des enquêtes sur la fraude et la corruption, les représailles et le harcèlement sexuel ; b) le renforcement et la systématisation des enquêtes et la révision des procédures internes de la Division ; c) le recrutement et la rétention du personnel ; d) la formation et le perfectionnement professionnel continu.

26. Le taux de vacance de postes à la Division des investigations s'est sensiblement amélioré par rapport à l'année précédente, tombant de 26,0 % à 14,8 % au mois de juin 2018. Le cours modulaire sur les entrevues judiciaires avec des enfants s'est poursuivi, des cours sur la collecte de renseignements disponibles dans le domaine public ont été dispensés et un cours d'initiation a été organisé à l'intention des nouveaux enquêteurs.

27. Le Bureau a également joué un rôle de premier plan dans plusieurs domaines liés aux enquêtes sur les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel, représentant ainsi un élément clef de la stratégie du Secrétaire général en matière de lutte contre le harcèlement sexuel. Le nombre total de cas de faute signalés au Bureau a augmenté d'environ 42 % au cours des 12 derniers mois et le nombre d'enquêtes ouvertes a enregistré une hausse de quelque 44 %. En conséquence, la Division des investigations a continué de rationaliser, de simplifier et de rendre plus efficaces et efficientes les procédures de gestion et de traitement des affaires afin d'améliorer encore le respect des délais.

Cabinet du Secrétaire général

28. Le Cabinet du Secrétaire général a continué d'aider ce dernier à orienter l'élaboration des politiques et à donner des orientations concernant l'action des opérations de maintien de la paix. Tous les rapports du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix, présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, ont été approuvés par le Cabinet, de même que toutes les communications et déclarations et tous les points de discussion concernant les questions relatives au maintien de la paix du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général. En outre, le Cabinet a aidé le Secrétaire général à entretenir des contacts avec les départements, ainsi qu'avec les États Membres, les délégations, les organisations non gouvernementales, la presse et le public dans le cadre de l'élaboration de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », qui a été marquée par une réunion de haut niveau, tenue lors de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle plus de 140 États Membres et organisations régionales ont approuvé la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Bureau de la déontologie

29. Le Bureau de la déontologie a poursuivi son dialogue avec les membres du personnel des opérations de maintien de la paix par l'intermédiaire de son site Web, de son service d'assistance téléphonique spécialisé, de courriels et de missions de sensibilisation dans de nombreux lieux d'affectation. Ses interventions ont porté sur la lutte contre la fraude et la protection contre les représailles. Le Bureau a conçu et mis en œuvre, à l'échelle du Secrétariat, le dialogue en cascade de 2017 consacré aux Normes de conduite des Nations Unies, élaboré le dialogue en cascade de 2018 intitulé « Oser intervenir, tirer la sonnette d'alarme : quand et comment se faire entendre », et mis à jour les documents d'information et d'orientation portant sur la déontologie. Environ 14 825 agents des missions ont participé au dialogue en cascade de 2017 (contre 12 500 en 2016). Le Bureau a procédé à l'examen des déclarations

d'intérêt des candidats à des postes de direction dans les missions de maintien de la paix et a continué d'organiser des réunions d'information sur la déontologie à l'intention des hauts fonctionnaires nouvellement nommés. La nouvelle plateforme en ligne pour le dispositif de transparence financière a été mise en service. Le Bureau a continué de participer à l'élaboration et à la révision des politiques et des normes, notamment de celles relatives aux conflits d'intérêts et des politiques et pratiques concernant les lanceurs d'alerte à l'ONU, et a entrepris un examen des cadres réglementaires relatifs à l'interdiction du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Administration de la justice

30. Le Bureau de l'aide juridique au personnel a continué de fournir des avis juridiques au personnel des missions de maintien de la paix et de les représenter dans le cadre de différends sur le lieu de travail. Au cours de l'exercice considéré, des avis ou des services de représentation ont été fournis dans 317 nouveaux cas. De plus, le Bureau a organisé des séances d'information et mis en place des cliniques juridiques dans diverses missions de maintien de la paix afin de mieux faire connaître le système de justice interne et d'offrir au personnel de ces missions la possibilité de recevoir l'aide d'un conseiller juridique en personne. Il privilégie les règlements à l'amiable chaque fois que possible et est parvenu à régler 221 affaires de la sorte. En outre, comme suite aux initiatives que le Bureau a prises lors de ses visites dans certaines missions de maintien de la paix, un dialogue plus étroit entre le personnel et la direction des missions a permis de prévenir d'éventuels différends.

31. Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies a continué de fournir des services de règlement des conflits et a notamment passé en revue les affaires dans le but de repérer les problèmes systémiques devant être portés à l'attention de la direction de l'Organisation. Au cours de l'exercice considéré, il a offert des services de règlement des différends dans 1 318 affaires émanant des opérations de maintien de la paix. Il a mené 440 activités d'information et de sensibilisation, dont plus de 90 ateliers et sessions de formation, 70 séances d'information et exposés destinés à plus de 4 000 membres du personnel et 170 hauts fonctionnaires, ainsi que plus de 260 consultations auprès de groupes partenaires. Une attention particulière a été accordée à la promotion des compétences en matière de règlement des différends afin d'accroître la capacité des cadres et du reste du personnel de gérer des situations difficiles sur le lieu de travail dans un esprit de collaboration.

32. Depuis 2014, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies a mis en place un système interne de gestion et de suivi de la performance en vue de repérer les problèmes systémiques de chacun de ses sept bureaux régionaux et élaboré une enquête et un questionnaire préalables aux visites devant servir à évaluer la situation dans les missions aux fins des activités de sensibilisation prévues, et des rapports de synthèse trimestriels portant sur le suivi de la performance et l'affectation des ressources. Le regroupement des fonctions de direction des bureaux de Goma (République démocratique du Congo) et d'Entebbe au bureau de Goma à compter du 1^{er} février 2017 a permis d'améliorer la planification des voyages et la communication avec le personnel opérant au Moyen-Orient. Les deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ouverts à Entebbe ont permis d'alléger la lourde charge de travail des missions de maintien de la paix en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest.

Bureau des affaires juridiques

33. Le Bureau des affaires juridiques a continué de fournir un appui et une assistance juridiques centralisés afin d'assurer le bon déroulement des activités de maintien de la paix dans le respect du droit international et du cadre juridique de l'ONU, de protéger les intérêts de l'Organisation et de réduire dans toute la mesure possible les obligations juridiques mises à sa charge. Les services et l'assistance juridiques fournis par le Bureau à l'appui des opérations de maintien de la paix ont porté sur des questions relatives à la paix et la sécurité internationales, le droit international public, l'interprétation de la Charte des Nations Unies, des résolutions et des traités, ainsi que l'emploi de la force, les sanctions, les enquêtes, la responsabilité, les commissions d'enquête, les groupes d'experts, les privilèges et immunités, les relations avec les pays hôtes et la responsabilité civile des tiers. Ils ont également porté sur le droit international public, y compris les différends d'ordre juridique, le droit des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international, ainsi que sur la rédaction de déclarations à caractère juridique pour le compte du Secrétaire général. En outre, le Bureau a apporté une assistance et des conseils juridiques sur les multiples fonctions d'appui liées aux activités et opérations de maintien de la paix de l'Organisation, notamment : les accords passés avec les gouvernements ; les achats et la sous-traitance des activités de logistique ; le règlement des différends et le traitement des plaintes ; la mise en œuvre et le renforcement des mesures prises par l'Organisation en ce qui concerne l'application du principe de responsabilité ; l'interprétation et l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation et la réforme correspondante ; la représentation du Secrétaire général dans le cadre du système d'administration de la justice.

34. Les ressources allouées au Bureau au titre du compte d'appui étaient nécessaires pour lui permettre de contribuer aux activités des opérations de maintien de la paix, notamment en atténuant les risques juridiques et en limitant la responsabilité juridique découlant de ces opérations et activités. Au cours de l'exercice considéré, le Bureau a défendu l'Organisation face à des réclamations d'un montant total de 35,4 millions de dollars liées aux opérations de maintien de la paix. Grâce au travail qu'il a accompli, ces demandes d'indemnisation ont été ramenées, à l'issue de procédures d'arbitrage ou de règlement à l'amiable, à 4,8 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 86,3 % des montants initialement réclamés. Le Bureau a continué de tirer des enseignements du règlement des demandes d'indemnisation ou d'autres questions juridiques pour améliorer et actualiser les accords types, notamment les conditions générales à faire figurer dans les contrats de l'ONU, les accords bancaires types et les baux types des missions, afin de mieux atténuer les risques juridiques et de protéger les intérêts juridiques de l'Organisation.

Département de l'information

35. Le Département de l'information a continué d'apporter un appui en matière de communication stratégique aux missions de maintien de la paix, notamment : en collaborant étroitement avec ses homologues au Siège et en assurant la liaison avec les composantes des missions chargées de l'information ; en lançant la campagne « Service et sacrifice » ; en fournissant aux missions des orientations et des conseils sur leurs stratégies de communication et leurs plans de travail, notamment en se rendant dans les locaux de la MINUL pour l'aider dans le cadre de sa fermeture ; en organisant l'atelier destiné aux chefs de la communication stratégique et de l'information de toutes les missions de maintien de la paix ; en donnant des conseils

aux équipes spéciales intégrées sur les questions liées aux communications ; en lançant le nouveau site Web de l'ONU consacré aux opérations de maintien de la paix sur une nouvelle plateforme en ligne ; en collaborant avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour évaluer les spécialistes de l'information publique qui souhaiteraient occuper un poste dans les missions, en particulier les listes de candidats présélectionnés aux postes de spécialiste des médias numériques ; en menant des campagnes médiatiques ciblées auprès des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; en établissant des liens entre les missions de maintien de la paix et le réseau mondial des centres d'information des Nations Unies et d'autres de ses plateformes ; en produisant, en collectant et en diffusant des enregistrements vidéo. De plus, il a continué de promouvoir la politique de tolérance zéro de l'Organisation en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il a en outre dispensé une formation sur les médias aux hauts fonctionnaires des missions de maintien de la paix et du Siège.

Département de la sûreté et de la sécurité

36. Le 1^{er} juin 2018, tous les membres du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité recrutés sur le plan international, déployés sur le terrain et titulaires d'un engagement avec le PNUD ont été basculés sur un engagement avec le Secrétariat, de sorte que l'ensemble du personnel de sûreté et de sécurité du Secrétariat est désormais régi par un même cadre juridique et administratif et forme un dispositif de sécurité intégré. Il s'agissait de la dernière étape du Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui avait débuté à la fin de 2015. Le projet a permis de renforcer le système de gestion de la sécurité du Secrétariat en l'unifiant : le Département de la sûreté et de la sécurité exerce une plus grande autorité en matière de contrôle et de gestion de la sécurité dans les missions et un cadre commun en matière de ressources humaines a été établi pour le personnel de sécurité.

37. Le Département a continué de mettre l'accent sur les missions de maintien de la paix présentant des risques considérables, en particulier au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, des problèmes de sécurité majeurs ayant eu lieu et ayant eu une incidence directe sur l'exécution des mandats et les activités relatives aux programmes. L'accent a également été mis sur la réduction des effectifs des missions de maintien de la paix, telles que la MINUAD, dont le mandat et la configuration avaient été modifiés.

38. Le Département a continué d'organiser des activités de formation dans le cadre du programme de formation des formateurs afin de renforcer les capacités des missions de maintien de la paix en matière de formation à la sécurité, tout en réduisant au minimum le recours à des formateurs extérieurs. Ces activités de formation comprenaient un cours sur les tactiques de défense de base et des cours de certification de formateurs spécialistes des armes à feu.

Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

39. Le secrétariat a continué de fournir des conseils et un appui technique au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions de politique générale ou de procédure, notamment en examinant et analysant les propositions formulées par le Secrétaire général dans ses rapports. Il a achevé la mise en place d'une bibliothèque électronique hébergée sur Unite Docs, qui regroupe tous les documents de travail, internes et externes (publics), utilisés par le Comité

consultatif dans ses travaux depuis la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Il a en outre normalisé la procédure d'établissement des rapports du Comité consultatif sur les opérations de maintien de la paix, ce qui a permis d'accélérer le processus de rédaction de ces rapports, de le rationaliser et de le rendre plus efficace.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

40. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de fournir des conseils, des analyses et un appui opérationnel en participant à l'examen stratégique de la MONUSCO et aux examens indépendants de la MINUSMA et de la MINUSISS ; a apporté un appui dans le cadre de la formation des agents en tenue ; a fourni un appui régulier à l'Union africaine par l'intermédiaire du BNUUA ; a renforcé l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes grâce à deux visites d'appui effectuées à la MINUSCA et à la MINUJUSTH ; a aidé la MINUSCA et la MINUSS à surveiller le respect des droits de l'homme et à établir des rapports à ce sujet, en mobilisant des moyens supplémentaires ; a planifié le démarrage de la MINUJUSTH et la réduction des effectifs de la composante droits de l'homme de la MINUL ; a aidé les missions à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, en particulier les cas concernant des membres de forces autres que des forces des Nations Unies agissant sous mandat du Conseil de sécurité. En outre, il a régulièrement présenté aux organes intergouvernementaux et aux États Membres, notamment les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des exposés et des informations actualisées sur la situation des droits de l'homme dans les pays ayant des opérations de maintien de la paix, en particulier la MINUSCA, la MINUSMA et la MONUSCO, et des exposés au Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur la protection des civils, la violence sexuelle liée aux conflits et la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

41. La Section de l'appui aux missions de paix a continué de nouer des partenariats avec les équipes opérationnelles intégrées en participant régulièrement à des réunions hebdomadaires et en contribuant régulièrement et en temps voulu à l'établissement de cadres de planification et à l'élaboration de directives, en particulier en ce qui concerne la MINUSMA, la MINUSCA et la MONUSCO. Du fait que le BNUUA partageait ses bureaux avec elle, la Section est également parvenue à mieux faire prendre en compte les questions relatives aux droits de l'homme dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Faute de spécialistes couvrant les missions en Afrique de l'Est (MINUSS et MINUAD) et les missions hors d'Afrique (MINUK et MINUJUSTH), le Haut-Commissariat a eu du mal à fournir les conseils qui lui étaient demandés. La Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation a renforcé sa collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en ce qui concerne l'élaboration et la diffusion de nouveaux supports de formation destinés aux agents en tenue. Elle a établi des contacts réguliers avec les opérations de maintien de la paix pour les aider à rédiger leurs rapports trimestriels et annuels sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces non onusiennes. Dans l'ensemble, grâce à une coopération plus étroite avec des entités d'appui fonctionnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, le Haut-Commissariat a pu fournir plus rapidement des réponses adaptées et pragmatiques aux demandes d'appui et de conseils spécialisés, ce qui a permis aux missions de mieux exécuter leur mandat.

II. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

A. Département des opérations de maintien de la paix

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les États Membres peuvent consulter dans les six langues officielles les principaux documents d'information concernant le maintien de la paix et l'appui aux missions sur le site Web et les réseaux sociaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Objectif atteint. Les principaux documents d'information ont été publiés dans les six langues officielles sur le site Web et les réseaux sociaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Respect intégral par les nouvelles opérations de maintien de la paix des instructions opérationnelles initiales concernant les comptes rendus de situation et l'accès à l'information interne

Objectif atteint. La MINUJUSTH était en conformité avec les instructions opérationnelles initiales concernant les comptes rendus de situation et l'accès à l'information interne dès les 30 premiers jours.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Toutes les opérations de maintien de la paix respectent intégralement les normes relatives à la gestion de l'information.

Objectif atteint. Les normes de référence relatives à l'information, y compris la politique de publication sur Internet et sur l'intranet, ont été respectées par 13 opérations de maintien de la paix et le BANUS.

Élaboration de 4 stratégies de communication générales ou spécifiques pour toutes les opérations de maintien de la paix

Objectif atteint. 10 stratégies de communication ont été élaborées, dont 4 stratégies pour les activités suivantes : la liquidation de la MINUSTAH et la mise en place de la MINUJUSTH, la clôture de la MINUL et l'appui de la MINUSMA au processus électoral de 2018. En outre, 7 stratégies de communication mondiales ont été élaborées et mises en œuvre, notamment pour la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies de 2017, le deuxième Sommet des chefs de police des Nations Unies, la campagne Service et sacrifice, l'Union du fleuve Mano, le 70^e anniversaire du maintien de la paix des Nations Unies, la campagne « Valeur du maintien de la paix » et la Journée internationale des femmes.

Adhésion des missions à 80 % des recommandations visant à accroître l'efficacité et l'efficience avec laquelle le personnel en tenue respecte les règles, politiques, pratiques et normes applicables de l'ONU

Objectif atteint. De plus, les recommandations visant à accroître l'efficacité du personnel en tenue ont été reprises dans le rapport du général de corps d'armée Santos Cruz sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies.

b) Bureau des opérations

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les résolutions du Conseil de sécurité reprennent les recommandations tendant à la mise en place de nouvelles opérations de maintien de la paix ou à la réorganisation d'opérations existantes et portant sur l'appui à apporter à l'AMISOM (100 %).

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a repris toutes les recommandations portant sur des remaniements importants d'opérations de maintien de la paix.

Dans la totalité de ses rapports au Conseil de sécurité, le Secrétaire général rend compte des réunions d'information avec les pays qui fournissent des contingents et avec les États Membres.

Objectif atteint. Il a été rendu compte, dans tous les rapports, des réunions d'information tenues avec les pays qui fournissent des contingents et avec les États Membres.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Respect des délais fixés par le Conseil de sécurité pour la mise en place de nouvelles missions de maintien de la paix ou l'adaptation des missions existantes (100 %)

Objectif atteint. Conformément aux délais et aux priorités fixés, la planification était en cours ou terminée pour la transition de la MINUSTAH à la MINUJUSTH ; le retrait des effectifs et des moyens, le transfert de responsabilités et la liquidation de la MINUL ; la reconfiguration de la MINUAD ; l'adaptation de la MONUSCO et de la MINUSCA.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

La totalité des opérations de maintien de la paix conduites dans un cadre intégré disposent d'un cadre stratégique intégré à jour ou d'un cadre équivalent, ou ces cadres sont en cours d'examen.

Objectif atteint. Le cadre stratégique intégré de toutes les missions intégrées a été mis à jour (MINUAD, MINUJUSTH, MINUK, MINUL, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO).

La totalité des opérations de maintien de la paix respectent les principales étapes définies et prescrites par le Conseil de sécurité dans ses résolutions.

Objectif atteint. Toutes les opérations de maintien de la paix ont respecté les principales étapes définies et prescrites par le Conseil de sécurité dans ses résolutions.

c) Bureau des affaires militaires

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les résolutions du Conseil de sécurité tendant à la mise en place d'opérations de maintien de la paix ou à la modification de missions existantes reprennent 90 % des recommandations relatives aux questions militaires.

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a tenu compte de 99 % des recommandations relatives aux questions militaires dans 10 de ses résolutions.

Le résultat obtenu est supérieur aux prévisions en raison des nombreuses consultations préalables tenues avec les bureaux compétents du Secrétariat, des missions permanentes et des pays fournisseurs de contingents.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Élaboration, dans les 7 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité, de plans militaires pour les nouvelles opérations de maintien de la paix et pour celles auxquelles d'importants changements ont été apportés

Objectif atteint. Les plans militaires de la MINUAD et de la FNUOD ont été élaborés dans les 7 jours suivant l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution correspondante.

Constitution d'un groupe restreint de militaires prêt à être déployé depuis les quartiers généraux des opérations de maintien de la paix dans les 15 jours suivant l'adoption d'une résolution ou de la décision correspondante du Conseil de sécurité

Objectif atteint. Bien qu'il n'ait pas été nécessaire de déployer des militaires du Siège, un groupe restreint de militaires du Siège prêt à être déployé rapidement a été maintenu.

Augmentation du nombre total d'unités militaires annoncées par les États Membres aux niveaux 1, 2 et 3 enregistrées ou renforcées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix (16)

Objectif atteint. 16 unités ont été renforcées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Application par les opérations de maintien de la paix de la totalité des recommandations relatives aux questions militaires issues des rapports de fin de mission, de visite, d'étude ou d'évaluation qui ont été approuvées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, conformément aux mandats intergouvernementaux applicables

86 % des recommandations de caractère militaire (36 recommandations sur 42) ont été appliquées. 6 recommandations concernant la FNUOD et la MONUSCO étaient en cours d'application.

d) Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les activités que doivent mener les membres de la police et les spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires sont énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité (100 %).

Objectif atteint. La totalité (100 %) des résolutions du Conseil de sécurité portant sur les opérations de maintien de la paix ayant des composantes police et justice/administration pénitentiaire ont fait référence aux activités à mener dans ces domaines : 23 résolutions ont fait référence aux activités devant être menées par la police des Nations Unies et 7 aux activités judiciaires et pénitentiaires devant l'être par les spécialistes de ces questions.

Les recommandations du Secrétaire général se rapportant à la réforme du secteur de la sécurité, au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence au sein de la collectivité, à la lutte antimines et à la gestion des armes et des munitions ainsi qu'à la prise en charge des engins explosifs improvisés sont prises en compte dans les résolutions du Conseil de sécurité portant création ou modification d'opérations de maintien de la paix (100 %).

Objectif atteint. 5 résolutions du Conseil de sécurité ont fait référence à la réforme du secteur de la sécurité, 8 à la lutte antimines, à la gestion des armes et des munitions et à la neutralisation des engins explosifs improvisés et 7 au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Une résolution de l'Assemblée générale reconnaît le rôle essentiel de l'assistance à la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. L'Assemblée générale a adopté la résolution 72/75 sur l'assistance à la lutte antimines le 7 décembre 2017.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement, mise en place ou modification rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité, en fonction de l'évolution des besoins

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Déploiement initial d'effectifs de police dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, modifiées ou en phase de transition dans les 25 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité

Objectif atteint. Le personnel de police des Nations Unies a été déployé dans le délai prescrit de 25 jours pour appuyer la transition de la MINUSTAH à la MINUJUSTH et le retrait des effectifs et moyens de la MINUL.

Déploiement initial d'un corps de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, modifiées ou en phase de transition dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité

Objectif atteint. Des fonctionnaires du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires ont été déployés dans 6 opérations de maintien de la paix (MINUJUSTH, MINUL, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO) dans le délai prescrit de 30 jours.

Déploiement initial de spécialistes de la lutte antimines, de la gestion des armes et des munitions, des moyens d'atténuation des effets des engins explosifs improvisés et de la réforme du secteur de la sécurité dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, modifiées ou en phase de transition dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité

Il n'a pas été nécessaire de déployer des spécialistes de la lutte antimines et de la réforme du secteur de la sécurité au cours de la période considérée.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Prise en compte, dans 5 plans de mission intégrés, d'éléments concernant la police, les appareils judiciaire et pénitentiaire, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la lutte contre la violence au sein de la collectivité, la réforme du secteur de la sécurité et la lutte antimines, la gestion des armes et des munitions et l'atténuation des effets des engins explosifs improvisés

Objectif atteint. Les éléments concernant la police ont été pris en compte dans 5 plans de mission intégrés (MINUAD, MINUL, MINUSCA, MINUSMA et MINUSTAH). Les éléments concernant les appareils judiciaire et pénitentiaire et les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été pris en compte dans 3 plans de mission intégrés (MINUAD, MINUJUSTH et MINUSCA). Les éléments concernant la réforme du secteur de la sécurité et la lutte antimines, la gestion des armes et des munitions et l'atténuation des effets des engins explosifs improvisés ont été pris en compte dans 2 plans de mission intégrés (MINUAD et MINUL).

Le taux de vacance des postes dans les composantes police des missions est ramené à 14 %.

Objectif atteint. Le taux de vacance moyen de ces postes a été de 14 % pendant l'exercice considéré.

Élaboration ou mise à jour de plans annuels pour la lutte antimines, la gestion des armes et des munitions et l'atténuation des effets des engins explosifs improvisés pour 5 opérations de maintien de la paix

Objectif atteint. Des plans annuels ont été élaborés pour 5 opérations de maintien de la paix (FISNUA, MINURSO, MINUSCA, MINUSS et MONUSCO).

e) Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tous les rapports officiels et officieux demandés par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix lui sont présentés.

Objectif atteint. 47 rapports officiels et officieux demandés ont été produits.

Le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix présente un aperçu de toutes les grandes questions de fond concernant les opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Dans son rapport du 3 novembre 2017 sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/72/573 et A/72/573/Add.1), le Secrétaire général a donné suite aux recommandations et aux demandes d'information formulées par le Comité dans son rapport sur les travaux de sa session de fond de 2017 (A/71/19).

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Un mécanisme ou organisme régional facilite ou appuie le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix nouvellement créée ou connaissant des changements majeurs.

Aucune mission nouvellement créée n'a eu besoin d'appui.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

La totalité des normes applicables en matière de formation est mise à la disposition de tous les pays fournissant des contingents et des effectifs de police et de toutes les opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Toutes les normes applicables à la formation du personnel civil, militaire et du personnel de police ont été mises à la disposition de tous les États Membres en vue de la formation préalable au déploiement ainsi que des opérations de maintien de la paix en prévision de l'accueil des nouvelles recrues et de la formation continue.

Tous les documents directifs, nouveaux ou révisés, relatifs au maintien de la paix sont mis à la disposition de tout le personnel des opérations de maintien de la paix dans la base de données interne sur les politiques et pratiques des opérations de paix.

Objectif atteint. 233 documents directifs, nouveaux ou révisés, notamment des politiques, des instructions permanentes et des documents relatifs aux lignes directrices et à la gestion des connaissances, ont pu être consultés par l'ensemble du personnel des opérations de maintien de la paix dans la base de données interne sur les politiques et pratiques des opérations.

B. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Meilleure harmonisation des stratégies adoptées par l'ONU et l'Union africaine concernant les principales questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique (40 télégrammes)

Objectif atteint. 40 télégrammes chiffrés, dont 12 télégrammes chiffrés d'analyse mensuelle et 28 télégrammes chiffrés thématiques.

Mise en place, à des niveaux distincts, de 6 mécanismes consultatifs entre l'ONU ou son Conseil de Sécurité et la Commission ou le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine :

a) réunion annuelle au sommet entre le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine ; b) réunion consultative annuelle entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ; c) réunion semestrielle de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité (sous l'égide des secrétaires généraux adjoints et des commissaires de l'Union africaine concernés) ; d) 10 visioconférences au niveau des directeurs entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine ; e) réunions annuelles entre homologues chargés des questions de maintien de la paix à l'ONU et à l'Union africaine ; f) 10 réunions du groupe transversal pour la prévention des conflits et la gestion des crises

Mise en place de 2 mécanismes de coordination avec 2 groupes clefs (organismes des Nations Unies et partenaires de l'Union africaine) afin d'assurer la coordination et la cohérence de l'appui fourni à l'Union africaine sur le plan opérationnel et sur celui du renforcement des capacités dans les domaines liés au maintien de la paix

Réalisation de l'intégralité des objectifs convenus pour l'exercice budgétaire en ce qui concerne le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité

Objectif atteint. Les 6 mécanismes consultatifs entre l'ONU et l'Union africaine ont été mis en place, dont :

- a) La réunion annuelle entre le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine ;
- b) La réunion consultative annuelle entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ;
- c) Les réunions semestrielles de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité ;
- d) 2 visioconférences au niveau des directeurs entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, en deçà de l'objectif fixé en raison de l'indisponibilité des directeurs concernés de la Commission ;
- e) La réunion annuelle entre homologues chargés des questions de maintien de la paix à l'ONU et à l'Union africaine ;
- f) 10 réunions relatives à la prévention des conflits.

Objectif atteint. Des réunions mensuelles avec le Groupe des partenaires de l'Union africaine ont été tenues. Le BNUUA a également tenu des réunions mensuelles avec l'OTAN sur les moyens de renforcer leur collaboration à l'appui de l'Union africaine. En outre, le BNUUA a participé à 2 réunions techniques du Groupe d'appui stratégique à la police de l'Union africaine pour élaborer les principaux documents de police de l'Union africaine, notamment la politique en matière de police internationale dans les opérations de soutien de la paix et les opérations spéciales de l'Union africaine, qui a été adoptée par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense, la sûreté et la sécurité, et d'autres principes directeurs stratégiques et instructions permanentes.

Objectif atteint. Des réunions consultatives ont été organisées sur la prévention des conflits, l'analyse prospective et le renforcement du partenariat afin de traduire sur le plan opérationnel le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Les 5 composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont opérationnelles et les objectifs de référence définis pour l'exercice 2015/16 dans la troisième feuille de route révisée de la Force africaine en attente sont atteints.

Exécution intégrale des dernières activités du cycle AMANI Africa II, conformément aux dispositions de la troisième feuille de route révisée de la Force africaine en attente

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Les 5 composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont restées opérationnelles, à savoir :

- a) Groupe des Sages : le BNUUA a assuré la liaison avec le secrétariat du Groupe pour mobiliser l'appui des Nations Unies, en particulier celui du Secrétariat, d'ONU-Femmes et du PNUE ;
- b) Système d'alerte rapide à l'échelle du continent : le BNUUA a tenu des réunions avec le Système pour échanger leurs analyses des conflits possibles et actuels ;
- c) Conseil de paix et de sécurité : le BNUUA a facilité les réunions des présidents du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité de l'ONU à Addis-Abeba visant à renforcer la coordination entre les deux conseils. Il a représenté l'ONU aux réunions du Conseil de paix et de sécurité et ouvert la voie au renforcement des capacités des membres et des fonctionnaires du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité ;
- d) Fonds pour la paix : le BNUUA a fourni un appui en vue de la pleine mise en service du Fonds pour la paix de l'Union africaine sur la base de la résolution [2320 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité ;
- e) Force africaine en attente : le BNUUA a participé et fourni un appui technique à la révision du Plan de travail stratégique de Maputo (2016-2020), appuyé l'Union africaine dans l'établissement d'un centre de coordination des mouvements à l'échelle du continent et l'élaboration des grandes orientations et de la feuille de route pour le transport stratégique, aidé l'Union africaine dans la révision du concept de transport stratégique de la Force africaine en attente et participé à l'évaluation des contributions annoncées et des capacités de la Force africaine en attente.

Objectif atteint. Le BNUUA a participé à la révision du projet de Plan de travail stratégique de Maputo (2016-2020), pour laquelle une réunion s'est tenue à Addis-Abeba en février 2018. Il a également participé à l'audit/à l'inventaire de la Force africaine en attente et visité des organisations régionales.

En outre, le BNUUA a dispensé une formation aux cellules de planification de la Force en attente de l'Afrique de l'Est et de la Force en attente de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Toutes les opérations de paix en cours de l'Union africaine sont en mesure de s'acquitter pleinement de l'ensemble des tâches qui leur sont assignées et ont achevé leur transition, le cas échéant.

L'Union africaine et l'AMISOM élaborent et mettent en œuvre des concepts des opérations et des plans opérationnels révisés tenant compte des effectifs prévus dans le mandat envisagé (1 concept d'opérations).

Objectif atteint. Un appui technique a été fourni dans le cadre de l'évaluation des missions et de l'examen des directives stratégiques des missions et des politiques connexes concernant la gestion stratégique de la mission de l'AMISOM et de la Force multinationale mixte contre Boko Haram, qui sont pleinement opérationnelles. Le BNUUA a également fait partie de l'équipe spéciale technique chargée d'élaborer la stratégie de la Commission du bassin du lac Tchad en faveur de la stabilisation de la zone.

Objectif atteint. Le BNUUA a pris part à l'évaluation générale des opérations de l'AMISOM et à l'examen de l'AMISOM mené conjointement par l'Union africaine et l'ONU. Il a également pris part à l'atelier relatif au budget et au plan de mise en œuvre de la mission tenu à Nairobi, ainsi qu'à l'examen des enseignements tirés de l'appui à la mission de l'AMISOM. Il a fourni un appui technique à l'Union africaine pour ce qui est d'évaluer les policiers hors unités constituées appelés à servir dans les opérations de paix et les capacités opérationnelles des unités de police constituées au Kenya, au Nigéria et en Ouganda, afin qu'ils soient prêts à être déployés dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Il a également participé à l'élaboration du module de formation préalable au déploiement pour la police de l'AMISOM et à la formation pilote en Zambie.

C. Département de l'appui aux missions

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tous les exposés et séances d'information prévus à l'intention de l'Assemblée générale, des organes délibérants, du Conseil de sécurité, des organisations régionales et des autres parties prenantes sont réalisés (145 exposés).

Objectif atteint. 162 exposés et séances d'information prévus à l'intention de l'Assemblée générale, des organes délibérants, du Conseil de sécurité, des organisations régionales et des autres parties prenantes ont été réalisés.

Le nombre d'exposés est supérieur aux prévisions, les organes délibérants ayant manifesté un vif intérêt pour les questions de déontologie et de discipline et d'autres questions opérationnelles.

Tous les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité relatifs aux opérations de maintien de la paix traitent, selon que de besoin, des questions de déontologie et de discipline.

Objectif atteint. Le Secrétaire général a fourni des informations relatives aux questions de déontologie et de discipline dans 38 rapports présentés au Conseil de sécurité.

Toutes les recommandations essentielles concernant les opérations de maintien de la paix formulées par le Bureau des services de contrôle interne sont appliquées dans les délais impartis.

Objectif atteint. Toutes les recommandations essentielles formulées par le BSCI ont été appliquées dans les délais impartis.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Toutes les opérations de maintien de la paix nouvellement créées ou élargies disposent de concepts d'appui aux missions.

Objectif atteint. 1 concept d'appui aux missions a été élaboré pour la MINUJUSTH et 2 ont été mis à jour pour la MINUSMA et la MINUL.

Déploiement rapide dans les nouvelles missions de détachements précurseurs pour aider à respecter les délais prévus concernant la mise en place des capacités opérationnelles initiales et la réalisation de la pleine capacité opérationnelle

Objectif atteint. 1 détachement précurseur a été déployé à la MINUJUSTH.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Examen, dans les 7 jours suivant leur réception, de l'intégralité des allégations de faute grave signalées aux opérations de maintien de la paix et inscription de ces informations dans le Système de suivi des fautes professionnelles

88 % des faits signalés ont été consignés dans le Système de suivi des fautes professionnelles dans les 7 jours suivant leur réception. Sur les 545 allégations consignées (catégorie I et catégorie II), 70 plaintes connexes ont été enregistrées en retard, principalement en raison des absences du personnel des missions.

Mise en œuvre, par toutes les opérations de maintien de la paix, du système de gestion de la performance environnementale du Département de l'appui aux missions

Objectif atteint. Toutes les opérations de maintien de la paix ont mis en œuvre les systèmes de gestion de la performance environnementale et des risques du Département de l'appui aux missions, y compris le plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission et le tableau de bord environnemental.

Retrait et transition effectifs de 2 opérations de maintien de la paix

Objectif atteint (MINUL et MINUSTAH). Toutes les questions relatives à l'appui aux missions ont été réglées grâce à l'action coordonnée du Département de l'appui aux missions et de la Base de soutien logistique de Brindisi ainsi que du Centre de services régional d'Entebbe, ce qui a permis de liquider la MINUL et d'effectuer la transition de la MINUSTAH à la MINUJUSTH dans les délais prévus.

Examen et traitement, dans les 10 jours suivant leur réception, de tous les rapports établis par les commissions d'enquête et communication de ces rapports aux parties intéressées au moyen du dispositif de suivi des enquêtes

Objectif atteint. Les 205 rapports établis par les commissions d'enquête ont été examinés et traités dans les 10 jours suivant leur réception et communiqués aux parties intéressées au moyen du dispositif de suivi des enquêtes.

b) Division du budget et des finances des missions

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents sont examinées et traitées dans les 3 mois suivant la fin du trimestre concerné.

Le Conseil de sécurité est informé, au moment où il examine la possibilité de créer ou d'élargir une mission, ou d'en modifier le mandat, de l'incidence que cela aura sur les ressources nécessaires et sur l'appui aux missions (100 %).

Les États Membres ont la possibilité de donner à l'Assemblée générale leur avis sur la poursuite de l'élaboration du système de remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents (1 réunion du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents).

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. En moyenne, les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont continué à être traitées dans les 90 jours qui ont suivi la réception des rapports d'inspection pour certification.

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a été tenu informé de l'incidence sur les ressources de la MINUJUSTH et sur l'appui apporté à cette dernière.

Objectif atteint. Une enquête sur les coûts des contingents a été réalisée sur un échantillon de 10 pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Les dispositifs de financement pour les missions nouvelles, élargies ou en transition sont en place dans les 21 jours qui suivent l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité sur la question.

La totalité des mémorandums d'accord sur le matériel appartenant aux contingents sont signés dans les 90 jours qui suivent le déploiement de la mission.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le dispositif de financement pour la MINUJUSTH était en place dans les 21 jours suivant l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité sur la question.

7 % des mémorandums d'accord sur le matériel appartenant aux contingents ont été signés dans les 90 jours suivant le déploiement de la mission.

Plusieurs pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police n'ont pas mené les négociations à leur terme tant que le matériel majeur manquant n'avait pas été obtenu, transporté dans la zone de la mission et inspecté par le personnel de la mission. La longueur des procédures législatives internes conduites dans certains pays a également fait obstacle à la signature rapide des mémorandums d'accord.

Des mesures ont été prises pour assurer un suivi dynamique auprès des parties prenantes et des missions permanentes de façon à connaître leur avis et à obtenir leur approbation, et un mécanisme a été mis en place pour accélérer la conclusion des mémorandums d'accord en attente avec les représentants permanents.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Réduction de 1 % du coût moyen d'un fonctionnaire en tenue déployé dans les opérations de maintien de la paix

Réduction de 1,6 % du coût moyen d'un fonctionnaire en tenue déployé dans les opérations de maintien de la paix (de 75 000 à 73 800 dollars)

95 % des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité sont traitées dans les 90 jours suivant la réception des dossiers complets.

95 % des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité ont été traitées dans les 90 jours suivant la réception des dossiers complets.

c) Division du personnel des missions**Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité***Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les opérations de maintien de la paix en phase de démarrage, d'élargissement ou de transition parviennent à atteindre les taux d'occupation des postes indiqués dans le contrat de mission (taux annuels moyens pour le personnel recruté sur les plans international et national, différents pour chaque mission).

Les taux d'occupation des postes de la MINUJUSTH n'ont pas été définis depuis l'entrée de la Mission dans sa phase de démarrage.

Raccourcissement du délai moyen de recrutement des candidats présélectionnés (48 jours entre la date limite de dépôt des candidatures et la sélection d'un candidat)

Le délai moyen de recrutement des candidats présélectionnés était de 48 jours pour 8 opérations hors Siège (BSLB, FINUL, FNUOD, MINUJUSTH, MINUK, MINUL, MINUSCA et MINUSS).

Augmentation de 3 % du nombre de femmes figurant sur les listes de candidats présélectionnés par les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions (33 %)

Objectif atteint. Le pourcentage de femmes inscrites sur les listes de candidats présélectionnés est passé à 33 % au cours de l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les opérations de maintien de la paix stables parviennent à atteindre les taux annuels moyens d'occupation des postes indiqués dans le contrat de mission (taux annuels moyens pour le personnel recruté sur les plans international et national, différents pour chaque mission).

Aucun contrat n'a été établi pour les missions de maintien de la paix. Néanmoins, les taux d'occupations des postes au cours de l'exercice étaient les suivants :

a) Postes soumis à recrutement international : au 30 juin 2018, le taux d'occupation total des postes s'établissait à 86 % :

- i) 6 missions (FINUL, MINUAD, MINURSO, MINUSMA, MONUSCO et UNFICYP) ont atteint les taux d'occupation des postes fixés ;
- ii) 4 missions (BANUS, FISNUA, MINUSCA et MINUSS) ont dépassé les taux d'occupation des postes fixés ;

- iii) 2 missions (FNUOD et MINUK), ainsi que la BSLB et le Centre de services régional d'Entebbe, n'ont pas atteint les taux fixés ;
- b) Administrateurs recrutés sur le plan national : au 30 juin 2018, le taux d'occupation total des postes s'établissait à 88 % :
- i) 2 missions (MINUSMA et MONUSCO), ainsi que le Centre de services régional d'Entebbe, ont atteint les taux d'occupation des postes fixés ;
 - ii) 6 missions (BANUS, FINUL, MINUAD, MINUK, MINUSCA et MINUSS) ont dépassé les taux d'occupation des postes fixés ;
 - iii) Pour 4 missions (FISNUA, FNUOD, MINURSO et UNFICYP), ainsi que pour la BSLB, aucun taux n'avait été défini ;
- c) Agents des services généraux recrutés sur le plan national : au 30 juin 2018, le taux d'occupation total des postes s'établissait à 89 % :
- i) 4 missions (FINUL, FISNUA, MINUAD et MINURSO) ont atteint les taux d'occupation des postes fixés ;
 - ii) 3 missions (FNUOD, MINUSMA et MONUSCO), ainsi que la BSLB et le Centre de services régional d'Entebbe, n'ont pas atteint les taux fixés ;
 - iii) 5 missions (BANUS, MINUK, MINUSCA, MINUSS et UNFICYP) ont dépassé les taux d'occupation des postes fixés.

L'écart par rapport aux taux fixés s'explique principalement par des problèmes de sécurité, des problèmes de visa et des modifications apportées aux mandats et aux priorités, ainsi que par le transfert du personnel des missions en phase de réduction d'effectifs ou de liquidation.

d) Division du soutien logistique

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Amélioration de l'indice de performance concernant la gestion des biens de toutes les missions de maintien de la paix, sur la base des notes attribuées pour 20 indicateurs de résultats (1 800)

L'indice de performance s'est établi à 1 453. L'indice de performance est moins élevé que prévu car les résultats de certaines missions ont été inférieurs aux attentes au cours du passage des systèmes de gestion des stocks existants à Umoja et de la période d'apprentissage qu'a nécessité l'acquisition des nouvelles méthodes de gestion des stocks.

Présentation dans les délais de rapports d'inspection trimestriels basés sur l'inspection physique de l'ensemble du matériel majeur et de soutien logistique autonome (30 jours) En moyenne, le délai de présentation des rapports était de 34 jours pour l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le matériel et les moyens logistiques à l'appui des équipes de démarrage et des premiers déploiements de contingents ou d'effectifs de police sont recensés et déployés dans les 90 jours suivant la création de missions par le Conseil de sécurité.

La MINUJUSTH ayant été créée en utilisant des moyens déjà déployés pour la MINUSTAH, elle n'est pas concernée par cet indicateur de succès.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

L'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement est mise en œuvre dans toutes les missions, conformément au plan détaillé établi à cette fin.

Toutes les missions ont mis en œuvre l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Le principe de l'entrepôt centralisé est appliqué par toutes les missions, conformément aux directives en la matière (100 %).

Le principe a été appliqué à 80 %. Le taux d'application était inférieur au taux fixé en raison de la poursuite de la mise en œuvre de l'ensemble des éléments constitutifs de la gestion d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement.

Le taux d'application des directives concernant les véhicules légers de transport de passagers dans les opérations de maintien de la paix en cours augmente (95 %).

Le taux d'application s'est établi à 93,4 %. Le taux d'application a été inférieur aux prévisions en raison de la réduction des coefficients véhicules/effectifs opérée au cours de l'exercice. Toutefois, le parc de véhicules légers de transport de passagers a diminué de 9 % par rapport au chiffre enregistré au 30 juin 2017 et de 23 % par rapport au chiffre enregistré au 30 juin 2016.

La proportion de sous-traitants dont les services sont évalués grâce au système d'évaluation des prestataires est maintenue à 100 %.

Objectif atteint. Des rapports d'évaluation ont été reçus pour l'ensemble des contrats. Par ailleurs, la BSLB a introduit un système électronique de collecte des données relatives aux résultats.

e) Division de l'informatique et des communications

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le Conseil de sécurité reçoit, dans les 3 jours suivant la demande, des données géospatiales, des images satellitaires et des cartes d'analyse thématique actualisées se rapportant aux questions dont il est saisi.

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a reçu des données géospatiales à jour dans les 3 jours suivant ses demandes pour ses réunions de consultation quotidiennes et ses séances d'information mensuelles avec le Cabinet du Secrétaire général. Des images satellitaires et des cartes d'analyse thématique ont été fournies aux groupes d'experts du Conseil.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Des liaisons de communication sont établies dans les 24 heures suivant l'arrivée du matériel informatique et du matériel de communication dans les opérations de maintien de la paix nouvellement créées.

Il n'a pas été nécessaire d'établir de nouvelles liaisons de communication pour la MINUJUSTH, puisque la transition de la MINUSTAH à la MINUJUSTH a été menée au moyen des infrastructures et des services d'appui existants.

Des informations géospatiales et des cartes à jour sont fournies aux départements et aux bureaux du Secrétariat, tout particulièrement au Centre de situation du Département des opérations de maintien de la paix et au Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, ainsi qu'à l'Équipe d'évaluation du Bureau des affaires militaires et au Département de la sûreté et de la sécurité dans les 9 jours qui suivent la demande.

Objectif atteint. Les départements et bureaux du Siège ont reçu des données géospatiales, des cartes thématiques, des cartes satellitaires et des produits géospatiaux analytiques à jour dans un délai de 9 jours.

Des systèmes d'information sont mis à la disposition des missions nouvellement créées dans les 10 jours suivant la demande.

Objectif atteint. La MINUJUSTH a reçu les outils d'information nécessaires dans les 10 jours suivant sa demande.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les infrastructures et les applications utilisées par les opérations de maintien de la paix dans les domaines de l'informatique et des communications sont disponibles 99 % du temps.

Objectif atteint. Les infrastructures et les applications utilisées dans les domaines de l'informatique et des communications ont été disponibles 99 % du temps dans toutes les opérations de maintien de la paix.

D. Département de la gestion

a) Bureau de la Secrétaire générale adjointe

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Réaction favorable des États Membres vis-à-vis des services fournis par le secrétariat de la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination (100 %)

98,3 % des personnes ayant répondu à l'enquête réalisée auprès des membres du Bureau de la Cinquième Commission et des coordonnateurs des travaux de la Commission pendant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale se sont déclarées au moins satisfaites des services reçus.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Délai moyen de traitement des dossiers dont est saisi le Comité des marchés du Siège : 7,0 jours ouvrables

Objectif atteint. Le Comité a traité 429 dossiers, avec un temps moyen de traitement de 4 jours.

Participation de 90 % des membres des comités locaux des marchés à la formation de base obligatoire

Objectif atteint. 94,2 % des membres des comités locaux des marchés ont suivi la formation obligatoire.

Préparation en vue de l'exécution de la phase 1 du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment : retrait de l'ancien système Galileo dans les entités chargées du maintien de la paix : septembre 2017 ; conception et développement de la phase 2 : juin 2018

Objectif atteint. La phase 1 du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement, comprenant le retrait du système Galileo dans les entités chargées du maintien de la paix, a été mise en œuvre avec succès en septembre 2017. Des préparatifs sont en cours en vue de l'exécution de la phase 2.

Préparatifs en vue d'une importante mise à niveau du logiciel SAP d'Umoja et de l'exécution des phases 2 et 3 du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris pour les partenaires d'exécution : deuxième semestre de 2018

Objectif atteint. Les mises à jour du logiciel Umoja, notamment du portail de gestion des relations avec les fournisseurs et du portail libre-service – personnel, se sont achevées en juillet 2018, soit plus tôt que prévu, en préparation de la mise en service d'Umoja-Extension 2. Les préparatifs pour l'exécution, en décembre 2018, du projet de gestion des partenaires d'exécution sont en cours.

Préparatifs en vue de l'exécution de la phase de conception et de développement des procédures d'établissement du budget et des relations avec les donateurs : juin 2018

Objectif atteint. La fonction d'établissement du budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2019/20 a été mise en service en octobre 2018. Le premier groupe relatif à la collecte de fonds et à la gestion des relations avec les donateurs a été mis en service en septembre 2018.

Amélioration permanente d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension 1 tout au long de l'exercice budgétaire

Objectif atteint. Des améliorations remarquables ont été apportées dans le cadre du programme d'amélioration permanente. Le taux de résolution des problèmes dès le premier appel a beaucoup augmenté, signe que les efforts ont été réorientés de l'appui à l'exploitation vers les

	activités d'amélioration permanente en ce qui concerne Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1.
Les demandes de contrôle hiérarchique présentées par les membres du personnel de maintien de la paix sont examinées et il y est donné suite dans un délai de 45 jours (90 %).	62 % des demandes ont été examinées et il y a été donné suite dans un délai de 45 jours.
Maintien du pourcentage de plaintes portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, la majorité des litiges faisant l'objet d'un règlement amiable ou se soldant par l'annulation de la décision initiale (42 %).	Objectif atteint. Seulement 11 % des plaintes déposées ont fait l'objet d'une procédure contentieuse.

b) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Présentation de tous les rapports dans les délais fixés pour une publication simultanée dans toutes les langues officielles

Sur les 38 rapports établis au cours de la période considérée, 33 (86,8 %) ont été présentés dans les délais fixés. Le rapport sur l'exécution du budget de la MINUSMA et le rapport sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe ont été présentés après la date limite en raison des consultations approfondies auxquelles il a fallu procéder sur différents aspects de l'appui opérationnel aux missions. Le rapport sur le budget de la MINUSS n'a pas pu être soumis avant que le Conseil de sécurité ne se prononce sur l'évaluation indépendante du mandat de la Mission. La remise des deux rapports financiers relatifs au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été retardée car les consultations auxquels les projets de réforme du Secrétaire général ont donné lieu se sont prolongées.

Absence, dans les communications adressées aux organes délibérants, d'observations négatives sur la présentation des rapports relatifs à la présentation et à l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix et d'autres rapports connexes

Objectif atteint. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est de nouveau félicité de la présentation d'un rapport d'ensemble simplifié et a pris note des efforts qui continuaient d'être faits pour en améliorer le contenu et le format, ainsi que pour accroître la qualité des informations qui y étaient présentées.

Réponse aux demandes de compléments d'information émanant de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les 5 jours ouvrables suivant leur réception

Objectif atteint. En moyenne, les demandes de compléments d'information émanant de la Cinquième Commission et du Comité consultatif ont reçu une réponse écrite dans les 5 jours ouvrables qui ont suivi leur réception. Les seules exceptions correspondaient à des demandes détaillées ayant nécessité des analyses au niveau des missions et le regroupement, l'exploitation et la vérification des résultats au Siège.

Opinion favorable du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU sur les états financiers des opérations de maintien de la paix

Objectif atteint. Une opinion sans réserve a été formulée au sujet des états financiers correspondant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le Comité des commissaires aux comptes devrait communiquer son opinion pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 en janvier 2019.

Présentation des états financiers au Comité des commissaires aux comptes dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice

Objectif atteint. Les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2018 ont été présentés au Comité le 26 septembre 2018.

Mise en ligne des états mensuels des contributions avant la fin du mois suivant (1 mois)

Objectif atteint. Les rapports mensuels ont été élaborés et mis à la disposition des États Membres et des utilisateurs des entités des Nations Unies sur le portail Web consacré aux contributions.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Établissement des dispositions relatives aux opérations bancaires dans les 3 mois suivant la création d'une opération de maintien de la paix

À l'exception de la MINUJUSTH, qui a pu utiliser les dispositions relatives aux opérations bancaires de la MINUSTAH, aucune nouvelle opération de maintien de la paix n'a été créée au cours de l'exercice.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Nombre de jours nécessaires pour répondre aux services administratifs sur le terrain, y compris aux demandes de renseignements sur les questions de politique financière, de données de référence et d'informations sur le recouvrement des coûts (6 jours)

Objectif atteint. Les réponses sont envoyées aux départements clients dans les 6 jours suivant la réception des documents pertinents. Le délai de réponse pour les demandes de données de référence sur la prestation de services était de 5 jours. Le délai de réponse pour les demandes de données de référence se rapportant au bloc d'imputation était également de 5 jours. Le délai de réponse pour les demandes de données de référence concernant les partenaires était de 48 heures.

Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées ne dépassant pas l'équivalent de 3 mois

Objectif atteint. Au 30 juin 2018, les sommes dues au titre des services rendus par les contingents et les unités de police constituées n'atteignaient pas l'équivalent de 3 mois pour 5 missions en cours dotées de composantes militaire et de police. Elles ont été remboursées pour la période allant : a) jusqu'en octobre 2017 pour le BANUS, la MINUJUSTH et la MINURSO ; b) jusqu'en janvier 2018 pour la FISNUA, la FNUOD, la MINUSS et la MONUSCO en raison de problèmes de liquidités.

90 % des clients interrogés dans le cadre d'enquêtes se déclarent satisfaits des services dont ils bénéficient.

Objectif atteint. 98 % des clients interrogés dans le cadre d'une enquête se sont déclarés au moins satisfaits par les services fournis par la Division du financement des opérations de maintien de la paix.

Révision des procédures opérationnelles permanentes et rédaction d'un manuel de comptabilité visant à assurer la conformité de la comptabilité et des états financiers aux normes IPSAS

Objectif atteint. Des explications sur les procédures révisées et les exigences relatives aux états financiers 2017/18 conformes aux normes IPSAS ont été fournies à toutes les missions par l'intermédiaire d'instructions de fin d'année, d'outils de travail et de visioconférences.

Traitement des demandes de remboursement des pays fournisseurs de contingents dans les délais prescrits et conformément aux instructions émanant des États Membres

Objectif atteint. Les demandes de remboursement au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents ont été traitées chaque trimestre, conformément aux instructions.

90 % des paiements effectués par le Siège au personnel recruté sur le plan international pour les missions de maintien de la paix traités dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis

La totalité des traitements ont été versés à temps, et 40 % des prestations dues à la cessation de service et 95 % des indemnités pour frais d'études ont été versées dans les 30 jours ouvrables.

Le versement tardif des prestations dues à la cessation de service s'explique par le fait que des ressources importantes ont dû être consacrées aux préparatifs, à la mise à l'essai et à la mise en service dans Umoja de l'ensemble des prestations de la Commission de la fonction publique internationale, à la mise en service d'Umoja dans les centres d'information des Nations Unies (Département de l'information) et au Département de la sûreté et de la sécurité, et à l'appui à la postproduction. En outre, la possible mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée a conduit des fonctionnaires chargés des états de paie, notamment de la catégorie des services généraux, à trouver une autre affectation temporaire ou permanente dans l'Organisation.

90 % des paiements au titre des factures des fournisseurs et des demandes de remboursement des frais de voyage pour le personnel effectués dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis

Objectif atteint. 92 % des paiements au titre des factures de fournisseurs et 90 % des paiements au titre des demandes de remboursement de frais de voyage ont été effectués dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis.

Réponse du Service des assurances et des décaissements aux demandes d'information sur les conditions d'assurance des contrats se rapportant au maintien de la paix dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la demande (100 %)

Objectif atteint. Tous les contrats d'assurance ont été examinés et des avis et conseils sur les conditions d'assurance et les clauses d'indemnisation ont été fournis dans les 30 jours.

Envoi de 100 % des communications destinées aux États Membres concernant les contributions dans les 30 jours suivant l'adoption des résolutions

Objectif atteint. Toutes les communications pertinentes destinées aux États Membres ont été envoyées dans les 30 jours suivant l'adoption des résolutions.

Approbation et traitement des demandes de délégation de pouvoirs financiers dans les 2 semaines suivant la réception des justificatifs requis (100 %)

Objectif atteint. Toutes les demandes de délégation de pouvoirs financiers pour les nouveaux membres du personnel ont été traitées dans les 2 semaines suivant la réception des justificatifs requis.

Rendement des placements en dollars des États-Unis du compte d'appui égal ou supérieur à celui des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours (indice de référence ONU)

Objectif atteint. Le rendement des placements en dollars des États-Unis du compte d'appui était égal ou supérieur à celui des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours.

Traitement de 100 % des demandes de paiement pour les missions de maintien de la paix dans les 2 jours ouvrables suivant leur réception

Objectif atteint. Toutes les demandes de paiement pour les missions de maintien de la paix ont été traitées dans les 2 jours ouvrables suivant leur réception.

Aucune interruption des services d'assistance technique destinés aux utilisateurs du système d'information financière et budgétaire (100 %)

Objectif atteint. Tous les services d'assistance postérieurs à la mise en service destinés aux groupes Umoja ont été incorporés dans la limite des ressources existantes et sans interruption de l'appui existant.

c) Bureau de la gestion des ressources humaines

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les États Membres ont accès à des rapports en ligne sur la gestion des ressources humaines dans les missions.

Objectif atteint. Tous les États Membres ont pu accéder aux rapports disponibles en ligne sur HR Insight durant la période considérée, 143 États Membres ayant par ailleurs accès au système.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Contrôle des pouvoirs délégués en matière d'évacuation et de déploiement aux médecins sur le terrain et fourniture d'orientations à cet égard (100 %)

Objectif atteint. Une suite a été donnée à toutes les demandes d'évacuation et de déploiement. Les pouvoirs relatifs à ces demandes n'ont toutefois pas été délégués aux médecins sur le terrain, l'instruction administrative correspondante n'ayant pas encore été publiée.

Réduction du nombre de jours de congé de maladie (7,5 jours)

Le nombre de jours de congé de maladie (certifiés et non certifiés) est passé à 6,5.

La totalité des 14 opérations de maintien de la paix atteignent les objectifs définis dans les indicateurs stratégiques du tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines.

Au 30 juin 2018, les progrès enregistrés, au regard des indicateurs stratégiques définis dans les tableaux de bord des résultats de la gestion des ressources humaines et les contrats de mission, par 11 opérations de maintien de la paix stables, se mesurent comme suit :

- a) 6 opérations de maintien de la paix se situaient dans la fourchette fixée pour le taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international, 3 étaient en dessous et 2 étaient au-dessus ;
- b) 1 opération de maintien de la paix comptait 47 % de femmes parmi son personnel recruté sur le plan international, 1 autre en comptait 40 %, 7 en comptaient 24 % à 32 % et 2 en comptaient 19 % ;
- c) 4 opérations de maintien de la paix ont achevé 80 % à 89 % des évaluations de la performance dans les 4 mois suivant la fin du cycle de notation, et 7 ont achevé 90 % à 99 % des évaluations.

La totalité du personnel a accès à l'information ou à la formation sur la nouvelle politique de gestion de la performance ou sur l'outil Inspira.

17 spécialistes des ressources humaines affectés hors Siège ont suivi une formation certifiante de formateurs à la gestion de la performance et du perfectionnement. 3 boîtes à outils ont été élaborées, en anglais et en français, sur les mesures à prendre en cas d'insuffisance professionnelle, la valorisation des bilans d'étape et la formation obligatoire à l'intention du personnel de direction et d'encadrement sur la gestion de la performance. Elles ont été mises à la disposition des spécialistes et des responsables des ressources humaines sur le terrain. Sur le portail des ressources humaines, les pages consacrées à la gestion de la performance ont été remaniées et actualisées. Elles donnent maintenant accès à de nouvelles directives, qui s'adressent à tous les fonctionnaires, notamment au personnel du Secrétariat présent sur le terrain.

d) Bureau des services centraux d'appui

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les archives de toutes les missions liquidées sont à la disposition de l'Organisation, des États Membres et du public, au Siège (100 %).

Objectif atteint. Le Siège a reçu de la MINUSTAH et de la MINUL quelque 1 623 mètres linéaires d'archives papier et 12 téraoctets d'archives numériques, qui ont été mises à la disposition des utilisateurs autorisés.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Mise à disposition de bureaux répondant aux normes en vigueur pour les membres du personnel du Siège en fonctions ou nouvellement recrutés (fonctionnaires et personnel contractuel) dont les postes sont imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (100 %)

Objectif atteint. Des bureaux répondant aux normes en vigueur ont été mis à la disposition de l'ensemble des fonctionnaires et agents contractuels en fonctions ou nouvellement recrutés au Siège.

Mise en œuvre du cadre actualisé de gestion de l'actif fixe dans 13 opérations de maintien de la paix, au sein du BANUS, du Centre de services régional d'Entebbe et de la BSLB, par la mise en place de politiques, de directives et de programmes de formation et de certification sur la gestion de l'actif (100 %)

Objectif atteint. Le cadre de suivi de l'application des normes pour la gestion de l'actif fixe a été mis en œuvre et permet de passer régulièrement en revue le fichier des immobilisations, d'effectuer les contrôles d'inventaire nécessaires et d'étudier l'origine des écarts, conformément aux normes IPSAS. Le cadre actualisé de gestion de l'actif fixe a été mis en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation et les besoins de formation à la gestion de l'actif fixe ont été satisfaits.

Satisfaction exprimée lors des enquêtes effectuées auprès des usagers des services de voyage et de transport (95 %)	Objectif atteint. Le taux de satisfaction a atteint 96,2 %.
Satisfaction exprimée à l'occasion des enquêtes effectuées auprès des opérations de maintien de la paix pour connaître l'avis des usagers sur l'acheminement du courrier (91 %)	Objectif atteint. Le taux de satisfaction a atteint 92 %.
Augmentation du pourcentage de missions de maintien de la paix qui se servent de politiques et d'outils standard et de normes techniques pour la gestion des dossiers (75 %)	Objectif atteint. Le pourcentage de missions de maintien de la paix qui se servent de politiques et d'outils standard et de normes techniques pour la gestion des dossiers a augmenté de 5 % par rapport à la période précédente, passant de 70 % à 75 %.
Pourcentage des demandes de modification des données fournisseurs traitées dans les 3 jours ouvrables (70 %)	Objectif atteint. Au cours de l'exercice 2017/18, le pourcentage moyen des demandes de modification des données fournisseurs traitées dans les 3 jours ouvrables s'établissait à 70 %.
Durée moyenne d'examen des demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux fixée à 8 jours au plus	Objectif atteint. La durée moyenne d'examen des demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux était de 6,6 jours.
Délai moyen de présentation au Comité des marchés du Siège des dossiers dont sont saisis les comités locaux des marchés fixé à 25 jours au plus, sauf pour les dossiers présentés a posteriori	Objectif atteint. Le délai moyen de présentation des dossiers par les comités locaux des marchés était de 17,4 jours.

e) Bureau de l'informatique et des communications

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Taux de disponibilité de l'infrastructure informatique au Siège et des progiciels intégrés existants au Siège et dans toutes les missions de maintien de la paix égal à 99 %

Objectif atteint. Le taux de disponibilité de l'infrastructure informatique, y compris les services en place au Siège, les progiciels intégrés en place au pôle informatique et l'infrastructure de toutes les missions de maintien de la paix, était de 99,9 %.

E. Bureau des services de contrôle interne

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

100 % des rapports établis par le BSCI à l'attention de l'Assemblée générale sont présentés dans les délais prévus

Objectif atteint. Tous les rapports ont été présentés à l'Assemblée générale dans les délais prévus.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Acceptation de 95 % des recommandations formulées par la Division de l'audit interne

Objectif atteint. 99,3 % des 483 recommandations figurant dans les rapports d'audit ont été acceptées.

Acceptation de 95 % des recommandations issues des inspections et des évaluations

Objectif atteint. Les 16 recommandations formulées ont été acceptées.

Examen de 100 % des dossiers reçus et, le cas échéant, ouverture d'enquêtes sur des allégations de vol, de malversations, de contrebande, de corruption ou autres formes de manquement aux normes de conduite, de gaspillage, d'abus de pouvoir ou de mauvaise gestion

Objectif atteint. Les 468 dossiers reçus ont été examinés.

Augmentation du nombre de cas de fraude et de corruption signalés (15 cas)

Objectif atteint. Au total, 52 enquêtes relatives à des cas de fraude et de corruption ont été ouvertes, contre 34 au cours de la période précédente.

100 % des investigations menées pendant l'exercice budgétaire sont terminées dans un délai de 12 mois au plus.

74 % des enquêtes conduites pendant l'exercice budgétaire ont été menées à terme dans un délai de 12 mois au plus.

Le pourcentage inférieur aux prévisions s'explique par l'augmentation globale du nombre de dossiers à traiter et par l'élargissement des attributions du Bureau dans les affaires de harcèlement sexuel.

100 % des enquêtes portant sur des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont terminées dans un délai de 6 mois au plus.

29 % des enquêtes portant sur des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été menées à terme dans un délai de 6 mois au plus.

Le pourcentage inférieur aux prévisions s'explique par l'augmentation globale du nombre de dossiers à traiter et par l'élargissement des attributions du Bureau dans les affaires de harcèlement sexuel. Bien que, dans son rapport sur les Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ([A/69/779](#)), le Secrétaire général ait également demandé aux États Membres de respecter ce délai de 6 mois, le temps nécessaire pour traiter les dossiers dépend dans une large mesure de la vitesse à laquelle les États Membres bouclent leurs enquêtes.

Le personnel de 70 % des missions de maintien de la paix est formé aux techniques fondamentales d'enquête et suit de nouveaux programmes de formation.

Objectif atteint. Le personnel de 80 % des missions de maintien de la paix a suivi 1 cours d'initiation, 3 cours sur le renseignement tiré du domaine public et, pour les enquêteurs nationaux, 2 cours approfondis sur les techniques d'enquête.

F. Cabinet du Secrétaire général

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

95 % des rapports portant sur des questions de maintien de la paix sont présentés dans les délais au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux autres organes concernés

Objectif atteint. 98 % des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et 96 % de ses rapports à l'Assemblée générale ont été présentés à la date prévue ou avant. Dans certains cas, il s'est avéré nécessaire de rallonger quelque peu le délai en raison de la complexité ou du caractère délicat de la question.

Tous les documents (rapports, éléments de discussion, déclarations, lettres et discours) sont examinés et renvoyés au département chef de file dans les 4 jours.

Les documents ont été examinés et renvoyés au département chef de file dans les 4 jours. Dans de rares cas, il s'est avéré nécessaire de prolonger le délai en raison de la complexité ou du caractère délicat de la question.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

95 % des demandes du Département des opérations de maintien de la paix sont traitées dans les 5 jours.

Objectif atteint. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont reçu une réponse dans les 5 jours ouvrables. Dans de rares cas, le temps de réponse a été plus long en raison de la complexité ou du caractère délicat de la question.

G. Administration de la justice

a) Bureau de l'aide juridique au personnel

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Présentation dans les délais de statistiques et d'autres informations, notamment concernant les éventuels problèmes d'ordre structurel recensés (3 rapports)

Objectif atteint. Le Bureau a présenté des informations détaillées et statistiques dans les délais prescrits aux fins de l'élaboration : a) du onzième rapport d'activité du Bureau de l'administration de la justice, portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ; b) du rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ; c) du rapport du Conseil de justice interne sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Prévention ou règlement efficace et rapide des conflits sur le lieu de travail grâce :

- Au recours aux services du Bureau de l'aide juridique au personnel par une grande partie des membres de missions de maintien de la paix pour régler des différends, comparativement au nombre d'employés qui plaident seuls (70 %)
- Au respect de toutes les dates limites pour la présentation de demandes de règlement des litiges au nom de membres du personnel de maintien de la paix

Objectif atteint. Au cours de la période considérée, 317 membres du personnel de maintien de la paix ont eu recours au Bureau pour le règlement d'un différend. 221 différends ont été réglés à l'amiable et au moyen de conseils, 10 portaient sur des affaires disciplinaires, 54 ont fait l'objet d'une procédure formelle de contrôle hiérarchique et 32 ont été portés devant le Tribunal du contentieux administratif.

Objectif atteint. Tous les conseils et services de représentation ont été fournis promptement. Aucune demande de prorogation des délais n'a été faite.

b) Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Des services de règlement à l'amiable des conflits sont fournis à 3 % du personnel des opérations de maintien de la paix pouvant y prétendre.

Objectif atteint. Des services de règlement à l'amiable des conflits ont été fournis à environ 9 % du personnel pouvant y prétendre [1 318 affaires sur un total de 14 325 membres du personnel affectés aux missions (voir [A/73/79](#))].

H. Bureau de la déontologie

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus
Indicateurs de succès effectifs

Sensibilisation accrue aux questions de déontologie en raison de l'augmentation du nombre de demandes de conseils et d'orientation en la matière (100 demandes)

Objectif atteint. 148 demandes de conseils ou d'orientation en matière de déontologie ont été reçues.

Application intégrale du dispositif de transparence financière

Objectif atteint. Le dispositif de transparence financière a été appliqué à 99,9 %.

Amélioration de la qualité des réunions de sensibilisation et d'information (30 réunions)

80 réunions ont eu lieu. 98 % des participants au séminaire ont estimé que la qualité des réunions organisées en vue d'améliorer leur compréhension des questions de déontologie était excellente ou bonne.

Évaluation des demandes de protection contre les représailles dans un délai de 14 jours à compter de la réception du dossier complet (100 %)

Objectif atteint. Le Bureau a évalué toutes les demandes dans un délai de 14 jours à compter de la réception de tous les documents requis.

I. Bureau des affaires juridiques

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les indemnités versées par l'Organisation au titre des opérations et activités de maintien de la paix sont réduites au minimum par rapport aux montants réclamés (moins de 40 % des montants réclamés)

Objectif atteint. Les indemnités versées au titre des opérations de maintien de la paix, qui s'élevaient à 35,4 millions de dollars, ont été ramenées à 4,8 millions de dollars, notamment à l'issue de procédures d'arbitrage ou de règlement à l'amiable, soit une réduction de 86,3 %.

L'Organisation ne perd en aucun cas son statut, ses privilèges et ses immunités dans le cadre d'une opération de maintien de la paix, sauf si elle y renonce volontairement.

Objectif atteint. Les privilèges et immunités ont été maintenus dans tous les accords relatifs au maintien de la paix examinés par le Bureau et, hormis lorsque la levée a été prononcée, dans toutes les procédures juridiques concernant l'Organisation ou ses fonctionnaires et touchant à des questions de maintien de la paix.

J. Département de l'information

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Dans 90 % des opérations de maintien de la paix ayant fait l'objet d'une enquête à ce sujet, satisfaction globale quant à la qualité de l'appui fourni en matière d'information.

Toutes les missions ont estimé que l'appui fourni était très bon ou satisfaisant.

60 % des produits distribués sont diffusés ou repris sur des sites Web d'information par au moins 5 organes de presse à vocation régionale.

Plus de 60 % des produits distribués ont été diffusés ou repris sur des sites Web d'information par au moins 5 organes de presse à vocation régionale.

K. Département de la sûreté et de la sécurité

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Mise en œuvre dans toutes les opérations de maintien de la paix du dispositif de gestion des risques de sécurité et de plans de sécurité actualisés (90 %)

Objectif atteint. Les normes, principes, prescriptions, directives, procédures et recommandations établis par le Département sur la base des examens du dispositif de sécurité dans les opérations hors Siège, notamment les procédures d'évaluation et de gestion des risques de sécurité, les normes de sécurité applicables aux installations et aux domiciles et la mise au point d'un système de

<p>Exécution, sous l'autorité du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, du Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui concerne l'ensemble des ressources du Secrétariat en matière de sécurité, y compris les composantes chargées des services de sûreté et de sécurité de toutes les opérations de maintien de la paix (100%)</p>	<p>niveaux d'insécurité ou la vérification du système existant, sont appliqués régulièrement par les missions de maintien de la paix.</p> <p>Objectif atteint. Le Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a été achevé en juin 2018, une fois que tous les membres du personnel du Département recrutés sur le plan international et déployés sur le terrain en mission pour le PNUD ont été placés sous l'autorité du Secrétariat, permettant ainsi à ce dernier de disposer, en son sein, de forces de sécurité intégrées, qui opèrent conformément aux mêmes politiques administratives et cadres juridiques et qui sont professionnelles, mobiles et polyvalentes.</p>
--	---

L. Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tous les rapports du Comité consultatif sont présentés dans les délais prévus.

Objectif atteint. Tous les rapports du Comité consultatif ont été présentés dans les délais prévus.

Tous les rapports du Comité consultatif sont exempts d'erreur.

Tous les rapports du Comité consultatif qui ont été présentés étaient exempts d'erreur.

M. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux opérations de maintien de la paix comportent des volets droits de l'homme (100 %).

Objectif atteint. Des résolutions du Conseil de sécurité comprenant des dispositions concrètes sur la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment la promotion du principe de responsabilité, la protection des civils, la violence sexuelle liée aux conflits et le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, ont été adoptées pour 6 missions (MINUAD, MINUJUSTH, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO).

Des exposés et des rapports circonstanciés sont régulièrement présentés aux États Membres sur la question des droits de l'homme (33).

Objectif atteint. 33 exposés et rapports circonstanciés ont été présentés aux États Membres, notamment: a) des contributions destinées à élaborer 4 exposés à l'intention des membres du Conseil de sécurité, portant sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, la question du respect, par le Groupe de cinq pays du Sahel, de ses obligations en matière de droits de l'homme, et les

droits de l'homme dans les opérations de paix ; b) des contributions qui aideront le Département des opérations de maintien de la paix à établir des notes à l'intention des membres du Conseil de sécurité sur les droits de l'homme en République centrafricaine ; c) 12 notes d'information sur les violations des droits de l'homme attestées par les composantes droits de l'homme présentes en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Mali et au Soudan du Sud ; d) 4 exposés présentés conjointement avec le Département des opérations de maintien de la paix à l'intention du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les fonctions de protection, la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, la protection des civils et la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme ; e) 4 exposés à l'intention des États Membres sur le rôle des composantes droits de l'homme de la MINUSMA, de la MINUJUSTH et de la MINUSCA ; f) 1 exposé à l'intention des membres du dialogue de haut niveau de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme ; g) 4 rapports publics établis par les composantes droits de l'homme de la MINUSS (2), de la MINUAD et de la MINUSMA ; h) 1 exposé à l'intention des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur la coopération entre les composantes droits de l'homme et les composantes personnel en tenue de la MINUSMA, de la MINUJUSTH et de la MINUSCA.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Des spécialistes des droits de l'homme, s'acquittant pour certains de fonctions spécialisées, sont sélectionnés en vue de leur déploiement dans les opérations de maintien de la paix nouvellement créées ou pour intervenir en cas de crise, en respectant les délais critiques (60 jours).

Le poste y relatif n'a pas été reconduit en 2017/18.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

8 concepts de missions, analyses des conflits, cadres stratégiques, examens des besoins en personnel et budgets, nouveaux ou actualisés, illustrent le caractère prioritaire des droits de l'homme.

Objectif atteint. Examen et contribution à l'élaboration de 8 concepts de missions, analyses des conflits, cadres stratégiques, examens des besoins en personnel et budgets, actualisés, notamment l'analyse des conflits, le budget et l'examen des besoins en personnel de la MINUSCA, l'analyse des conflits et le budget de la MINUSMA, le budget de la MONUSCO et les budgets de la MINUJUSTH (2).

Des éléments relatifs aux droits de l'homme sont intégrés aux politiques de maintien de la paix et aux formations destinées au personnel des missions ; les

Objectif atteint. La question des droits de l'homme a été abordée dans 6 supports de formation et 19 politiques de maintien de la paix du Département des opérations de maintien de la paix, lors d'un atelier sur les mécanismes de responsabilité dans les

opérations de maintien de la paix et l'Union africaine sont dotées de mécanismes et d'outils conformes aux grandes orientations en matière de droits de l'homme (20).

opérations de paix dirigées par l'Union africaine, organisé à Addis-Abeba, dans l'élaboration d'une matrice des domaines de collaboration entre le HCDH et l'Union africaine au sujet de la création d'un cadre réglementaire pour les opérations de l'Union africaine, tel que mentionné dans les résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans l'appui à l'élaboration de projets de politiques en matière de déontologie et de discipline et sur la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que dans un communiqué publié à l'issue du premier dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme organisé entre l'Union africaine et l'ONU.

Examen plus systématique et cohérent des candidats aux postes de direction dans les missions de maintien de la paix, conformément à la politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme (50)

Le poste y relatif n'a pas été reconduit en 2017/18.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

Tableau 1

Récapitulatif de l'exécution du budget par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)^a

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
I. Postes	223 866,3	223 173,5	692,8	0,3
II. Autres objets de dépense				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	12 199,0	13 732,0	(1 533,0)	(12,6)
Consultants	3 240,4	2 275,2	965,2	29,8
Voyages	8 131,8	7 833,8	298,0	3,7
Installations et infrastructures	21 734,3	21 856,4	(122,1)	(0,6)
Transports terrestres	55,3	80,3	(25,0)	(45,2)
Transports aériens	–	31,2	(31,2)	–
Communications	2 030,3	1 997,3	33,0	1,6
Informatique	13 305,2	13 113,7	191,5	1,4
Santé	135,4	117,4	18,0	13,3
Fournitures, services et matériel divers	14 373,7	14 842,6	(468,9)	(3,3)
Total partiel (II)	75 205,4	75 879,9	(674,5)	(0,9)
Total (I et II)	299 071,7	299 053,4	18,3	–
Progiciel de gestion intégré	25 038,3	25 038,3	–	–
Sécurité informatique	821,5	821,0	0,5	0,1
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	–	–
Montant brut	325 800,0	325 781,2	18,8	–
III. Recettes provenant des contributions du personnel	27 180,2	26 344,6	835,6	3,1
Total net (I à III)	298 619,8	299 436,6	(816,8)	(0,3)

^a Les écarts mineurs existant entre les nombres figurant dans le tableau ci-dessus et ceux figurant dans le volume II des états financiers portant sur l'exercice annuel clos le 30 juin 2018 sont dus au fait que les chiffres ont été arrondis.

Tableau 2
Récapitulatif de l'exécution du budget par département/bureau

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Département des opérations de maintien de la paix	93 887,1	94 615,2	(728,1)	(0,8)
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	7 641,0	7 859,0	(218,0)	(2,9)
Département de l'appui aux missions	68 744,9	67 124,9	1 620,0	2,4
Département de la gestion	82 796,9	83 317,6	(520,7)	(0,6)
Bureau des services de contrôle interne	28 010,7	28 438,0	(427,3)	(1,5)
Cabinet du Secrétaire général	1 028,8	1 058,0	(29,2)	(2,8)
Administration de la justice	2 670,0	2 670,0	–	–
Bureau de l'aide juridique au personnel	136,7	99,1	37,6	27,5
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	2 200,4	2 234,0	(33,6)	(1,5)
Bureau de la déontologie	1 059,6	1 056,3	3,3	0,3
Bureau des affaires juridiques	3 896,3	3 815,0	81,3	2,1
Département de l'information	758,7	636,6	122,1	16,1
Département de la sûreté et de la sécurité	3 837,5	3 757,2	80,3	2,1
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	411,2	379,5	31,7	7,7
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	1 991,9	1 993,0	(1,1)	(0,1)
Total partiel	299 071,7	299 053,4	18,3	0,0
Progiciel de gestion intégré	25 038,3	25 038,3	–	–
Sécurité informatique	821,5	821,0	0,5	0,1
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	–	–
Montant brut	325 800,0	325 781,2	18,8	0,0

Tableau 3
Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant
Produit des placements	1 152,2
Produits divers ou accessoires	277,9
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	1 610,5
Total	3 040,6

B. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 533,0)	(12,6%)

42. L'écart s'explique principalement par : a) les coûts associés à la mise en œuvre du dispositif de mobilité, imputables aux opérations de maintien de la paix (784 100 dollars) dans le Département de la gestion, l'Assemblée générale ayant demandé cette mise en œuvre et accepté que les coûts soient imputés aux ressources existantes (résolution 68/265) ; b) les coûts plus élevés que prévus associés au personnel du BSCI affecté hors de New York (619 100 dollars), imputables à l'augmentation du coefficient d'ajustement pour le personnel recruté sur le plan international et des salaires du personnel recruté sur le plan national, qui s'explique par la fluctuation des taux de change entre le dollar des États-Unis et les monnaies locales au cours de l'exercice.

	<i>Écart</i>	
Consultants	965,2	29,8%

43. L'écart concerne principalement le Département de l'appui aux missions (400 500 dollars), le Département de la gestion (214 500 dollars) et le Bureau de la déontologie (255 500 dollars), et s'explique par : a) le fait que les services de consultants afférents à l'examen quadriennal des dépenses de personnel des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont été exécutés en interne et les ressources correspondantes ont été réaffectées au titre de la catégorie fournitures, services et matériel divers, aux fins de la publication, dans les six langues officielles, du manuel établi lors de la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents (Département de l'appui aux missions) ; b) la décision de faire appel aux services de sociétés de consultants plutôt qu'à des consultants individuels pour les activités prévues au budget, les dépenses y relatives ayant ainsi été comptabilisées à la rubrique Informatique (Département de l'appui aux missions, Département de la gestion et Bureau de la déontologie).

IV. Activités du Service intégré de formation

Principales activités de formation menées en 2017/18

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – police des Nations Unies	Sierra Leone	Juillet 2017
Formation des formateurs aux modules révisés de formation de base préalable au déploiement	Chine	Juillet 2017
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – militaires des Nations Unies	Argentine	Juillet 2017

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 4 % ou 50 000 dollars.

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Atelier à l'intention des commandants de la police des Nations Unies	Italie	Août 2017
Formation des formateurs sur les supports de formation normalisés à l'usage des unités militaires des Nations Unies	Chine	Août 2017
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités avant déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Cambodge	Août 2017
Atelier sur la liquidation d'une opération de maintien de la paix	Italie	Août 2017
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités de la police des Nations Unies concernant la protection globale des civils	Allemagne	Août 2017
Atelier organisé dans le cadre du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (premier atelier)	Italie	Septembre 2017
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités avant déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Éthiopie	Septembre 2017
Vingt-troisième conférence annuelle de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix	Égypte	Septembre 2017
Validation des stages de formation sur la coopération civilo-militaire	Brésil	Septembre 2017
Réunion du Conseil consultatif du Programme de formation au maintien de la paix de l'UNITAR	Suisse	Octobre 2017
Atelier à l'intention des commandants de la police des Nations Unies	Ouganda	Octobre 2017
Conférence de l'OTAN sur la contribution militaire à la paix	Suisse	Octobre 2017
Session de formation des formateurs – officiers d'état-major des Nations Unies	Ouganda	Octobre 2017
Session de formation des formateurs sur la protection globale des civils	Autriche	Octobre 2017
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – observateurs militaires des Nations Unies	Serbie	Octobre 2017
Session de formation des formateurs – agents de l'administration pénitentiaire	Suède	Octobre 2017
Stage de formation à la direction des missions	Sénégal	Octobre 2017
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – police des Nations Unies	Mali	Octobre 2017
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – coopération entre le personnel civil et militaire	Mali	Octobre 2017

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Session d'orientation intensive à l'intention de chefs de la composante militaire	Siège	Octobre 2017/ mars 2018
Conférence finale sur la coordination de l'exercice de poste de commandement intitulé « Viking 18 »	Suède	Novembre 2017
Session de formation des formateurs sur la protection globale des civils	République de Corée	Novembre 2017
Planification des activités afférentes à l'exercice intitulé « United Accord », organisé à l'intention des pays africains fournisseurs de contingents	Ghana/ Rwanda	Novembre 2017/ février 2018/ avril 2018
Formation de base et perfectionnement des spécialistes concernant la méthode PRINCE2, à l'intention du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	Siège	Novembre 2017/ février 2018
Programme de préparation des hauts responsables	Siège	Novembre 2017
Participation à l'exercice intitulé « Shared Accord », organisé en 2017 à l'intention des pays africains fournisseurs de contingents	Rwanda	Décembre 2017
Appui à l'organisation de la réunion régionale sur les déploiements d'unités de police constituées	Ghana	Décembre 2017
Atelier préparatoire visant à planifier et à établir la formation relative à la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction	Suède	Décembre 2017
Formation des formateurs sur la préparation au déploiement de policiers hors unités constituées	République de Corée	Janvier 2018
Atelier organisé dans le cadre du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (deuxième atelier)	Italie	Janvier 2018
Formation pilote à l'intention des commandants de la police des Nations Unies	Ouganda	Février 2018
Session de formation de l'équipe itinérante de formation sur la protection globale des civils	Rwanda/ Ghana	Février 2018/ mai 2018
Réunion du Comité exécutif de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix	Nouvelle-Zélande	Février 2018
Programmes de formation des formateurs sur les compétences en matière de médiation et de présentation	Siège	Février 2018
Session de formation des formateurs à l'intention des pays francophones – officiers d'état-major des Nations Unies	France	Février 2018
Session de formation des formateurs à l'intention des centres intégrés de formation du personnel des missions	Ouganda	Mars 2018
Stage organisé par l'ONU à l'intention des responsables de la planification au niveau national	Égypte	Mars 2018

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Atelier à l'intention des chefs des centres intégrés de formation du personnel des missions et des animateurs de formations	Siège	Mars 2018
Participation à un séminaire sur le renforcement des capacités des pays africains fournisseurs de contingents	Allemagne	Mars 2018
Session de formation des formateurs sur la version révisée des modules de formation de base préalable au déploiement	Tunisie	Avril 2018
Appui et participation à l'exercice de poste de commandement et de contrôle dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, intitulé « Viking 18 »	Suède	Avril 2018
Validation des formations (renouvellement) – officiers d'état-major des Nations Unies	Allemagne	Avril 2018
Atelier organisé dans le cadre du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (troisième atelier)	Italie	Avril 2018
Visite d'inspection avant déploiement d'une compagnie spécialisée en convois de combat et de forces spéciales	Égypte	Avril 2018
Formation approfondie à l'intention des hauts responsables de missions	Italie	Mai 2018
Conférence de l'Association européenne des centres de formation aux opérations de paix	Suisse	Mai 2018
Réunion de coordination des formations avec l'Union africaine sur la formation et le renforcement des capacités dans le cadre d'opérations de maintien de la paix	Éthiopie	Mai 2018
Visite visant à renforcer la formation au sein de la MINUAD	Soudan	Mai 2018
Assemblée générale annuelle de 2018 et atelier de l'Association des centres de formation aux opérations de paix de la région Asie-Pacifique.	République de Corée	Mai 2018
Visites visant à renforcer la formation au sein de la MINUSCA et de la MINUSMA	République centrafricaine/ Mali	Mai 2018
Séminaires sur l'application de la Politique relative à la vérification et à l'amélioration de la préparation opérationnelle à l'intention des pays africains fournisseurs de contingents (1 anglophone et 1 francophone)	Ouganda	Mai 2018
Session de formation des formateurs à l'intention des formateurs militaires sur la protection globale des civils	Ghana	Mai 2018
Sessions de formation des formateurs à l'intention des officiers d'état-major des Nations Unies (1 anglophone et 1 francophone)	Ouganda/ Chine	Mai 2018
Évaluation des besoins de formation – unités de police constituées	États-Unis d'Amérique	Mai 2018

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités avant déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Chine	Mai 2018
Stage de formation à l'intention des hauts responsables des missions	Canada	Juin 2018
Validation des formations à l'intention de la police des Nations Unies – policiers hors unités constituées	République de Corée	Juin 2018
Visites visant à renforcer la formation au sein de la MONUSCO et de la MINUSS	République démocratique du Congo et Soudan du Sud	Juin 2018
Réunion de l'Initiative en faveur des opérations de paix dans le monde	États-Unis d'Amérique	Juin 2018

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

44. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, soit 18 800 dollars ;

b) Se prononcer sur l'affectation des autres produits de l'exercice, s'élevant à 3 040 600 dollars et comprenant le produit des placements (1 152 200 dollars), les produits divers ou accessoires (277 900 dollars) et les annulations d'engagements d'exercices antérieurs (1 610 500 dollars).